

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 108 (1972)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18

Montreux, le 26 mai 1972

1972
éducateur

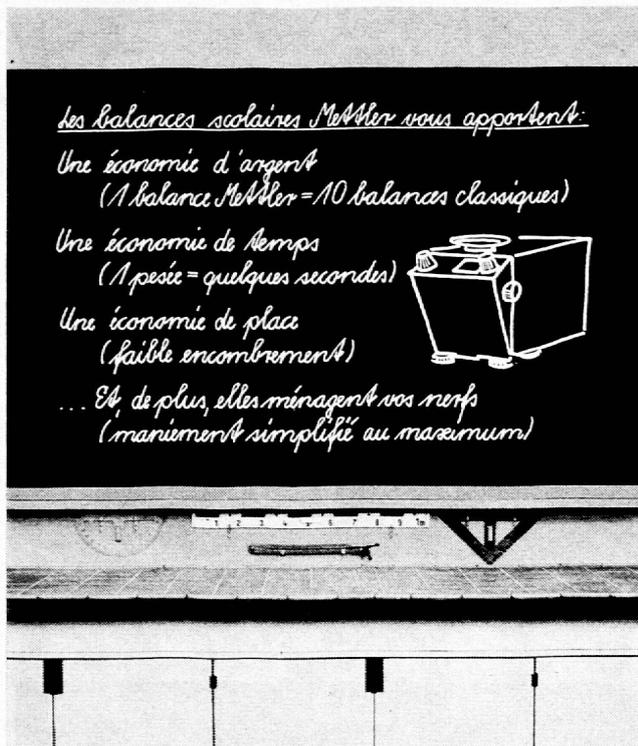
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Sans commentaire !



Faites-en l'expérience en gardant à l'essai une balance Mettler pendant 2 à 3 semaines, sans frais ni engagement de votre part.

Mettler

Mettler Instrumente AG
8606 Greifensee-Zurich
Tél. (01) 87 63 11

J'aimerais recevoir à l'essai, sans frais ni obligation de ma part, une balance scolaire Mettler pour une période de deux à trois semaines.

Nom :

Etablissement scolaire :

Tél. :

Adresse :

Genève

Convocation

VENDREDI 9 JUIN 1972

Assemblée générale extraordinaire

Ordre du jour :

1. Réforme de structure de la SPG.
2. Statut des suppléants.
3. Divers.

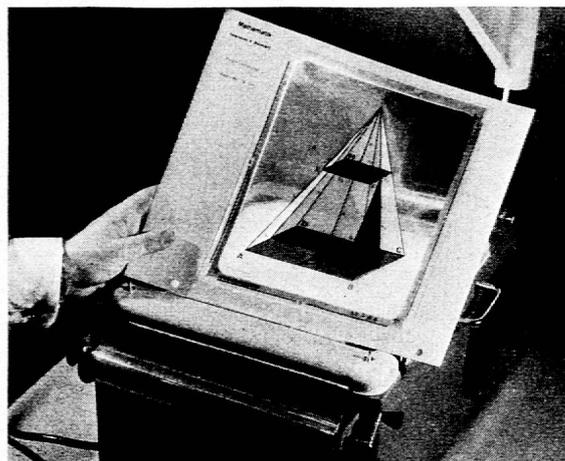
Des précisions vous parviendront par lettre individuelle.

RÉSERVEZ CETTE IMPORTANTE SOIRÉE

Le comité.

Votre conseiller technique : PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



Transparents didactiques pour votre rétroprojecteur

Choix important dans toutes les branches.
Nouveau catalogue à disposition, gratuitement.
Nous avons également un grand choix de matériel pour la confection de vos transparents.

Lampes et rouleaux d'acétate.

Nous vendons les transparents :

Ivac, Bruxelles.
Westermann, Braunschweig.
Rico, Florence.
TLV, Hädu, Schubiger, etc.

BON à envoyer à PERROT S.A., case postale 2501 Bienne.

- Envoyez-moi le catalogue de transparents avec liste de matériel.
 Envoyez-moi votre dépliant avec prix.

Adresse, N° de téléphone

comité central

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS SPR

Fribourg, 6 mai 1972

INTRODUCTION

Après deux chants de bienvenue interprétés par des élèves de Fribourg — l'un avait été composé spécialement à l'occasion de cette assemblée — le président, Claude Oberson (SPF) ouvre la séance et salue les très nombreux invités dont les représentants des autorités locales et scolaires de Fribourg, des instances romandes et des associations d'enseignants. Il appartient à M. J.-M. Thompson, secrétaire général de la CMOPE, de relever les buts essentiels de la Confédération et de remercier la SPR de l'aide apportée lors de son installation à Morges.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1971/72

Il s'agit donc de discuter ce rapport paru dans l'« Educateur » n° 14. Les points suivants font l'objet de discussions :

CIRCE

C'est à notre collègue Cornuz qu'il appartient d'apporter quelques précisions à ce propos. Après un bref historique il se félicite de la cohésion des délégués SPR qui nous a permis de nous faire largement entendre dans le cadre de la commission plénière. Il relève enfin que les décisions prises à propos de la grille horaire ne sont que des mesures transitoires à caractère évolutif qui doivent permettre d'éliminer peu à peu les considérables différences cantonales en matière d'horaire.

GROS

C'est le vice-président du GROS, notre collègue Grob de Genève qui relève l'importance capitale des travaux de ce groupe. Il insiste sur la prise de conscience fondamentale que les enseignants doivent faire à ce propos. En fait, il s'agit de l'Ecole et de sa fonction dans la société donc de dégager une véritable politique de l'enseignement. (Voir « Educateur » n° 16, page 377).

Commission des moyens d'enseignement primaires

L'un de nos délégués, A.-G. Leresche, rapporte à propos des objectifs et compétences de cette commission :

- acquisition, création et adaptation des moyens d'enseignement primaires ;
- désignation des groupes de rédaction, des éditeurs.

Relevons que c'est là une commission récemment créée et qu'elle n'a tenu qu'une seule séance.

Education permanente

La délégation genevoise souhaite que les initiatives cantonales en la matière ne soient pas « bloquées » sous prétexte qu'une commission romande se préoccupe de ce problème. Maurice Blanc, président de la commission SPR, fait le point des travaux en cours et annonce la parution d'un rapport pour l'automne 1972.

Autres associations

C'est Théo Richner, secrétaire du SLV et président de la FIAI, qui relève les liens très forts établis entre les responsables de la SPR et du SLV. Il se déclare très heureux de cette collaboration indispensable.

Jeunesse et Economie

Il appartient au soussigné de lire le rapport établi par José Jaeklé à propos de cette commission (voir « Educateur » n° 16).

En conclusion, le rapport d'activité 1971/72 est accepté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES

Educateur

L'annonce est faite d'un changement important de la présentation de notre journal corporatif. En effet dès le n° 19 voire 20, nous renoncerons à la disposition sur 2 colonnes pour 3 colonnes. En combinant ce changement avec un agrandissement du caractère, notre journal deviendra ainsi plus agréable et plus facile à lire.

Commission pour le choix des lectures

C'est notre collègue A. Chevalley, président de cette commission, qui rapporte et relève le travail considérable fait chaque année. Il nous informe notamment de la création d'un organisme fédéral chargé de coordonner les activités de toutes les institutions se préoccupant des lectures destinées aux enfants ou adolescents.

RAPPORT DU TRÉSORIER, DES VÉRIFICATEURS

En deux mots, André RoCHAT commente les comptes parus dans l'« Educateur » n° 15. Il résume ainsi : la situation de la SPR est saine mais il faut prévoir une augmentation des cotisations pour lui permettre de faire face à ces engagements sans cesse croissants.

Les vérificateurs se déclarant parfaitement d'accord avec les comptes présentés, l'assemblée les adopte à l'unanimité.

BUDGET « SPR »

	Comptes 1971	Budget 1972
Recettes :		
Cotisations et divers	40 614.50	55 700.—
Ristourne d'ass. et intérêts	2 048.55	2 000.—
	42 663.05	57 700.—
Dépenses :		
Comité central, honoraires, séances	14 330.—	17 800.—
Administration générale	9 036.95	16 000.—
Ass. diverses et délégations	10 719.40	12 000.—
Commissions	1 582.50	2 000.—
Ass. des délégués	1 553.50	1 700.—
Subv. et cotisations	6 431.70	7 000.—
Divers et imprévus	—	1 000.—
	43 654.05	57 500.—

Bénéfice prévu : Fr. 200.—

BUDGET « ÉDUCATEUR »

	Comptes 1971	Budget 1972
Recettes :		
Abonnements	104 770.15	105 000.—
Publicité	51 097.65	53 500.—
Bulletin bibliographique	2 463.—	2 500.—
Intérêts	349.60	350.—
	158 680.40	161 350.—
Dépenses :		
Impressions	106 273.05	116 900.—
Clichés et dessins	5 503.75	6 100.—
Honoraires des rédact. et collab.	13 605.95	15 800.—
Commission. Educateur	239.—	400.—
Administration	14 418.90	15 900.—
	140 040.65	155 100.—

Bénéfice prévu : Fr. 6250.—

André Rochat commente ces deux budgets de la manière suivante :

L'« Educateur » boucle en 1971 avec un substantiel bénéfice dû à une augmentation notoire de la publicité. Ainsi le déficit prévu (voir n° 16/71 p. 372) ne s'est pas réalisé. André Rochat propose donc de maintenir la cotisation à Fr. 17.— par année (abonnement).

En revanche, la situation de la caisse SPR est moins favorable puisqu'on enregistre un déficit de Fr. 8402.55 sur le fonds des activités pédagogiques. Déficit parfaitement normal si l'on considère l'augmentation considérable du volume des affaires et notamment les indemnités versées dans le cadre de CIRCE et de la commission éducation permanente. Donc et conformément aux décisions prises lors de l'assemblée des délégués du 6 novembre 1971 (voir « Educateur » n° 36/71 p. 844), le CC propose à l'assemblée de voter une augmentation des cotisations 1972 de Fr. 5.— par membre, selon la répartition suivante :

	Caisse SPR	Fonds péd.	Congrès	Total
1971	7.—	1.—	1.—	9.—
1972	10.—	3.—	1.—	14.—
Augmentation	3.—	2.—	—	5.—

Ainsi la contribution totale (« Educateur » Fr. 17.— et SPR Fr. 14.—) se monterait à **Fr. 31.—**.

A la suite de cette proposition, le président de la SPN rappelle la situation particulière de cette association et demande que le CC/SPR étudie sa position.

Enfinement, le budget 1972 comportant une augmentation de Fr. 5.— est accepté à la majorité (3 oppositions).

La proposition du secrétaire SPV de voter dès maintenant le budget 1973, pour simplification administrative, est repoussée par 27 non contre 17 oui.

En revanche, la proposition de notre collègue Cornuz demandant que le budget 1973 soit voté lors de l'assemblée d'automne est acceptée à l'unanimité.

OBJECTIFS 1972-1973

C'est sous ce titre que Jean-Jacques Maspéro, président central SPR, tente de définir les lignes de force de l'action de notre association faitière. Vu l'importance de ce document, nous le publions intégralement à la suite de ce compte rendu.

INFORMATION

Le comité central avait convié M. Emile Blanc, directeur adjoint du **Centre suisse de documentation et d'information en matière d'enseignement et d'éducation**, à nous présenter l'activité de cet organisme.

Après avoir relevé le rôle important joué par les associations et notamment la SPR dans la création de cet organisme, l'orateur s'est livré à un bref historique de ses actions, cela à l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation. Outre le fait que le Centre abrite le secrétariat de la Conférence suisse des chefs de département, il publie régulièrement un bulletin d'information destiné aux autorités scolaires et associations touchant à l'enseignement, bulletin qui récapitule l'activité des organisations internationales, des commissions fédérales, des centres de documentation ainsi que tous les événements et décisions survenant dans le secteur de l'Ecole.

Le conférencier terminera par un tour d'horizon de l'activité des principales commissions fédérales.

DIVERS

C'est notre collègue André Pulfer, responsable du service de placements de la SPR, qui nous parle brièvement de son travail. Il tient avant tout à rappeler à chacun que le service en question est destiné aux enseignants, à leur famille et non pas à leurs élèves.

Enfin, il appartient à M. Lucien Nussbaumer, syndic de Fribourg, de nous apporter le salut des autorités locales. Il se déclare impressionné par le sérieux et la densité de nos débats et se félicite de notre engagement vis-à-vis de la Jeunesse.

FB

**Notre nouvelle
assurance
« accidents de
circulation »**

vous garantit
en cas de décès
en cas d'invalidité permanente
pour une prime annuelle de Fr.

Variante 1	Variante 2	Variante 3
50 000.—	75 000.—	100 000.—
100 000.—	150 000.—	200 000.—
50.—	75.—	100.—

Rabais sur
les assurances
accidents



Demandez notre prospectus

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Objectifs 1972-1973

Plutôt que de définir par des affirmations ce que pourraient être nos principales options en 1972-1973, nous avons préféré noter les questions qui risquent de se poser durant cette période. Nous voulons donc tenter de donner maintenant le canevas sur lequel la SPR devra agir pour arriver à une doctrine cohérente.

Nous verrions mal d'autre part le bureau SPR imposer ses vues et déterminer des objectifs ; c'est l'affaire de chacun de nous. C'est dans la mesure où chaque membre sera en recherche pour quelques-uns des points que nous allons énumérer, que la SPR sera vivante. Nous ne croyons pas pour notre part à une espèce de mandarinat corporatif dans lequel les grandes décisions seraient prises par les hommes de pointe. Chacun doit être en pointe. Certes, il y a des postes de travail différents, mais au niveau de la réflexion, il n'y a pas de base.

Toutefois, une telle démarche suppose que, quelle que soit la répercussion de nos prises de position, nous nous devons toujours de pouvoir agir rapidement et avec efficacité. Une association se doit de vivre de façon quasiment journalistique, comme le préconise notre collègue français Beaugrand.

Nos structures sont-elles assez souples pour pouvoir suivre l'actualité ? Car c'est la spontanéité et la rapidité des réactions qui importent, qui augmentent notre impact.

L'information par le canal de l'« Educateur » permet-elle une circulation des informations qui offre à chacun la possibilité de prendre la température à tous les postes de travail, de noter les désaccords, les inquiétudes et les interrogations des membres ?

- Sommes-nous convaincus que ces oppositions elles-mêmes sont génératrices de progrès et engendrent le dynamisme ?
- Supportons-nous les heurts et les tensions que provoque le choc des idées ?
- Acceptons-nous de ne pas atténuer les antagonismes sans pour autant oublier les règles démocratiques qui seules peuvent nous permettre de sortir de certaines impasses ?

La vie nous presse, des problèmes urgents et quotidiens s'imposent à nous. Peut-être n'y a-t-il même pas à discuter des priorités. Sans ordre, **en vrac**, nous avons donc à repenser notre structure, nos options, nos outils, à les maintenir dans leur efficacité et leur actualité.

- Notre secrétariat permanent, dont nous avons accepté le principe, n'est-il pas trop long à se mettre en place ?
- Notre *Guilde*, qui est l'une des plus belles réalisations de la SPR, n'est-elle pas en train de perdre pied face aux énormes possibilités de développement offertes par la mise en place de l'école romande ? Doit-on lui laisser sa vitesse de croisière ou la développer ?
- Que faisons-nous pour favoriser l'individualisation de l'enseignement et son outil principal : la programmation ?
- Quelle est notre position face aux querelles des mathématiciens ?
- Qu'offrirons-nous à nos membres, au point de vue moyens d'enseignement, après avoir accepté de grand cœur les programmes des disciplines d'éveil prévus par CIRCE ? Serait-ce le feu vert à la réédition des vieux manuels d'histoire et de géographie ?
- Avons-nous à valoriser et à aider toutes les recherches, même celles qui retrouvent ce qui a déjà été trouvé ?
- Avons-nous à aider chacun à croire que parfois 2 et 2 ne

font pas 4 — nous touchons là au domaine de l'éducation permanente ?

- Avons-nous à prendre conscience des dangers courus par notre civilisation face à l'expansion économique ?
- Pensons-nous avec Paul Le Bohec, l'un des responsables français de l'École moderne, que pour préciser et vérifier nos hypothèses de travail, il nous faut assurer nos connaissances en biologie, psychologie, linguistique, mathématique, etc. ?
- Comment devons-nous agir pour qu'on nous donne le temps d'approfondir nos connaissances ?
- L'université ouverte est-elle la seule voie valable en matière d'éducation permanente ?
- Comment pouvons-nous aider nos membres à ne pas paniquer devant l'extrémisme verbal de certains et à ne pas céder aux modes ou aux gadgets pédagogiques ?

Dans le cadre d'une politique d'ouverture sur le monde, la SPR doit-elle persister à s'occuper des problèmes du tiers monde ?

- L'ouverture sur les problèmes économiques est-elle à développer ?
- Notre association doit-elle se préoccuper du développement des associations de parents ? N'y a-t-il pas lieu de créer des relations ?
- Quel est notre apport pour favoriser une meilleure compréhension internationale ?
- Notre effectif maximum est-il atteint, n'y a-t-il pas lieu d'organiser une campagne d'adhésions ?
- Trop peu de collègues sont au courant des grandes manœuvres de coordination scolaire, des lois qui les régissent, de la politique qu'elles déterminent de la part des associations et surtout de la discipline corporative qu'elles impliquent pour nous. N'y aurait-il pas lieu de prévoir des cours de formation et d'information du type « Séminaire de Chexbres » consacrés à ces problèmes ?
- Que sera le thème du prochain congrès de Genève ?
- En relation directe avec notre participation à l'élaboration de l'école romande, ou suisse, il faudra bien se déterminer très prochainement à propos de :
 - la formation des maîtres : Etudes universitaires avec licence ? ou avec brevet ?
 - école normale rattachée ou non à l'université ou institut universitaire ?
 - Abandonnerons-nous toute idée d'études universitaires telles qu'elles sont décrites dans le rapport de La Chaux-de-Fonds ?

Il faudra bien également se déterminer à propos :

- de la structure de l'enseignement primaire. Sommes-nous prêts à tenter l'expérience de la suppression des degrés ?
 - à travailler au sein d'équipes de maîtres ?
 - à miser sur la confiance ?
 - à reconsidérer le système d'évaluation ?

Du fait que c'est de plus en plus à l'école que s'opère la sélection pour la société. Or, les critères en usage à l'école ne correspondent pas aux normes en vigueur dans la société extra-scolaire.

Sommes-nous prêts à accepter l'idée qu'il n'existe pas de matières mineures ou majeures et que pour certains enfants, le dessin, la musique ou les travaux manuels peuvent être tout aussi formateurs que le latin ou les mathématiques ?

- *Que sera l'enseignement d'une deuxième langue ? à propos duquel nous n'avons pas été consultés.*
- *Quelle attitude l'enseignant aura-t-il à propos de la télévision. Allons-nous encore longtemps laisser certaines influences se manifester dans ce domaine sans réagir, sans exiger que les enseignants soient écoutés.*

La liste des questions peut s'allonger, nous souhaitons même que vous l'établissiez avec nous.

Pourtant nos objectifs 1972-1973 ne pourront être définis que si nous parvenons à dégager de ce fatras d'idées, une ligne de conduite cohérente que vous tracerez avec nous, chers collègues, au cours des assemblées des délégués extraordinaires, des réunions de comités ou de commissions pédagogiques qui se dérouleront dans le courant de l'exercice à venir.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Séminaire pédagogique de Chexbres 1972

VENDREDI 2 JUIN 1972 :

10 heures

Ouverture du séminaire et allocution de bienvenue de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR et de la Conférence des présidents des associations d'enseignants primaires, secondaires et professionnels de Suisse romande.

ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

10 h. 10

Où va l'école romande ? M. Jean Cavadini, délégué à la Coordination scolaire romande.

10 h. 30

Discussion générale.

11 heures

Économie et école, M. Claude Ferrero, attaché de direction (Firmenich Genève) et député au Grand Conseil genevois.

11 h. 30

Discussion.

12 heures

Apéritif et repas.

14 heures

École et société, M. François Jeanneret, conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, chef du Département de l'instruction publique.

14 h. 30

Discussion générale.

15 h. 30.

La position de l'économie romande, avec la participation outre M. Claude Ferrero, de M. Jean Sunier, directeur général de la Brasserie Cardinal à Fribourg, de M. Pierre Logos, chef du personnel des établissements Dubied à Neuchâtel, M. Claude Masson, directeur de La Mutuelle Vaudoise à Lausanne, et de M. Jean-Louis Delachaux, directeur du Crédit Suisse à Lausanne.

16 h. 30

Débat général et conclusions.

18 heures

Vin d'honneur offert par la Municipalité de Chexbres.

SAMEDI 3 JUIN 1972 :

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE : MYTHE OU RÉALITÉ ?

9 heures

La croissance économique, pourquoi, comment ? Conférence de M. Peter Tschopp, professeur d'économie politique à l'Université de Genève.

10 heures

Table ronde à laquelle participeront :

— M. Gilbert Coutau, secrétaire romand de la Société pour le développement de l'économie suisse ;

— M. Roger Besuchet, secrétaire central FOMH à Berne ;

— M. Jean-Marie Laya, chef de la rubrique économique de « La Tribune de Genève » ;

— M. Albert Tille, chef de la rubrique économique de « La Tribune de Lausanne - Le Matin ».

Cette table ronde sera présidée par M. Marian Stepczynski, directeur de la gestion du « Journal de Genève » et membre de notre commission « Jeunesse et Economie ». Elle sera très vraisemblablement rehaussée par la présence de M. le professeur Denis de Rougemont.

11 h. 30

Fin du séminaire.

Repas facultatif.

19^e Semaine pédagogique internationale

Village Pestalozzi, Trogen, du 13 au 21 juillet 1972

Thème général : **Aptitudes — destin ou responsabilité**

INVITATION

Les Semaines pédagogiques internationales, organisées depuis 1953 à Trogen — et, en alternance, tous les trois ans à Villars-les-Moines, près de Morat, — visent à favoriser la compréhension internationale, l'information dans le domaine pédagogique et l'échange d'idées entre tous ceux qu'intéressent directement les problèmes d'éducation. Elles sont patronnées par le Schweiz. Lehrerverein, le Schweiz. Lehrerinnenverein, la Société pédagogique de la Suisse romande, l'UNESCO et l'Association des amis du Sonnenberg.

Le thème choisi pour la rencontre de cette année — **Aptitudes : destin ou responsabilité** — s'est imposé au cours de discussions relatives à la mise en valeur des réserves d'intelligence et à l'individualisation de l'enseignement.

Nous serions heureux que l'intérêt éveillé par le présent programme puisse nous valoir votre participation.

Pour la direction de la

Semaine pédagogique internationale :

Paul Binkert,

rédacteur à la SLZ

PROGRAMME

Jedi 13 juillet

Après-

midi Arrivée des participants.

18.00 Ouverture de la Semaine et repas du soir au Canada Hall.

20.00 **Arthur Bill**, Dr h.c., directeur du Village d'enfants : **Etre enseignant aujourd'hui.**

Vendredi 14 juillet

9.30 **Dr J. J. Koch**, psychologue : **L'intelligence est-elle affaire d'apprentissage ?**
 14.00 Visite du Village Pestalozzi.
 20.00 **Vera Windel** : Introduction au travail pratique (théâtre à l'école).

Samedi 15 juillet

9.30 **Dr K. Hruby**, sociologue : **Les aptitudes en tant que responsabilité dans le cadre des données d'une civilisation.**
 Après-midi Excursion (Hohe Buche ou Sankt Anton).
 20.00 **M. Lezzi**, Dr ès sciences, biologiste : **Aptitudes, talent, hérédité** (un travail par groupes suivra l'exposé).

Dimanche 16 juillet

9.00 Musique et poésie.
 10.00 **M. Meierhofer**, Dr méd., spécialiste en psychiatrie infantile : **Stimulation du développement dans la petite enfance.**
 Après-midi Excursion au Gäbris.
 20.00 Deux films sur le thème « Aptitudes, hérédité et milieu ».

Lundi 17 juillet

9.30 **Jean-Marcel Bataillard**, doyen : **L'école favorise-t-elle l'éclosion des aptitudes ?**
 Après-midi Visite à Saint-Gall (Cathédrale et Bibliothèque abbatiale, Ecole des hautes études commerciales et sociales, Théâtre municipal).
 20.00 **David F. Kaelter**, maître d'école normale : **Mesures prophylactiques à l'égard de l'enfant à problèmes dans le cadre de l'école générale.**

Mardi 18 juillet

Excursion d'une journée : Winterthour (collection Reinhardt) — Château du Sonnenberg, près de Frauenfeld — Stein am Rhein.

Mercredi 19 juillet

9.30 **Edwin Kaiser**, diplômé en pédagogie curative : **Aptitudes : destin et responsabilité.**
 Après-midi Promenade à Trogen (Place de la Landsgemeinde).
 20.00 Théâtre et groupes de discussion.

Jedi 20 juillet

9.30 **G. Schusser**, psychologue diplômé, conseiller académique : **La capacité intellectuelle est-elle déterminée par l'hérédité ou par le milieu ?**
 Après-midi Libre.
 20.00 Soirée de clôture.

Vendredi 21 juillet

Départ après le petit déjeuner.

REMARQUES

1. Le Village Pestalozzi est situé à 960 mètres d'altitude, dans les Préalpes de la Suisse orientale. Des vêtements chauds et de bonnes chaussures de marche sont recommandés.

2. Ceux qui pratiquent la musique sont invités à apporter instruments et partitions.
3. Les participants sont répartis dans des chambres à 2 lits, dans les différentes maisons du Village Pestalozzi ou aux environs (possibilité de prendre bains et douches dans chaque maison ; apporter les linges de toilette nécessaires). Moyennant une contribution supplémentaire de Fr. 50.—, des chambres à 1 lit peuvent être obtenues au village de Trogen (15 minutes de marche). Les conférences, les repas du soir et les autres manifestations communes ont lieu au Canada Hall, salle de réunion du Village d'enfants ; le petit déjeuner et le repas de midi sont servis dans les différentes maisons.
4. Arrivée : De Saint-Gall (ligne Zurich-Munich), un train régional conduit à Trogen en une demi-heure. Les participants seront attendus à la gare de Trogen aux heures suivantes :

Saint-Gall	dép.	15.02	16.45	19.03
Trogen	arr.	15.34	17.17	19.35
5. Les langues officielles de la rencontre sont l'allemand et le français.
6. La finance de participation, excursions non comprises, s'élève à Fr. 240.—, à verser au moment de l'inscription au CCP 50-17074.
7. Les inscriptions doivent être adressées, **jusqu'au 1^{er} juin 1972**, au secrétariat de la Semaine pédagogique internationale, case postale 291, 5401 Baden, tél. (056) 6 09 57.

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Le poste suivant est actuellement au concours :

Directeur (trice)

à l'Institut des sourds,
 1510 Moudon

Pour les conditions spéciales, prière de consulter la Feuille des avis officiels du canton de Vaud du mardi 16 mai 1972.

Office du personnel.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

Commission d'achats SPV

DÉSIREZ-VOUS...

TV noir/blanc, couleur Pal-Sécam, Electrophones, Chaînes High-Fidelity / Stéréo ?

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (cartes de rabais + possibilité d'acquérir un ou plusieurs appareils de votre choix).

Adresse : Commission d'achats SPV,
secrétariat central SPV,
ch. des Allinges 2,
1006 Lausanne.

Fournitures scolaires

Une commission permanente SPV s'est constituée afin de recevoir et transmettre les vœux et doléances du corps enseignant quant au choix, à la qualité et à la dotation du matériel officiel. Nos remarques sont à adresser dorénavant à J.-L. Cornaz, président de la commission, Longeraie 3, 1006 Lausanne.

Prochaine séance : le 13 juin.

Maitresses enfantines

Nous remercions nos collègues (1 douzaine environ) qui ont bien voulu répondre au questionnaire concernant les fiches d'orientation spéciale. Le questionnaire s'adressait à toutes celles qui utilisent ces fiches et devait être retourné à Yvonne Cook à Lausanne. Nous essayerons de tenir compte de vos avis dans la prochaine édition.

Le comité.

Brevetés 1972

L'ÉCOLE NORMALE D'YVERDON

Section des maitresses de classes enfantines et semi-enfantines

Blanc Anne	Lausanne
Boon Dominique	Lausanne
Bridel Monique	Ste-Croix
Burla Anne-Catherine	Yverdon
Coutaz Chantal	Lausanne
Cusin Jacqueline	Grandcour
Jeanneret Betty	Lausanne
Linder Dominique	Lausanne
Marcuard Anne-Claudine	Grandcour
Morier Marlène	Lausanne
Moulet Sylviane	Lausanne
Mutrux Annette	Ste-Croix
Perrin Raymonde	Concise

Ribolzi Nicole	Lausanne
Schmied Véronique	Lausanne
Vittoz Liliane	Lausanne
Dennler Christine	Yverdon
Zulliger Danièle	Lausanne

Section des maîtres de classes primaires

Bähni Jean-Daniel	Payerne
Barraud Serge	Yverdon
Gaillard Claude	Les Rasses
Gaille Pierre-André	Provence
Gander Hugues	Ste-Croix
Grin Alexandre	Yverdon
Margairaz Daniel	Yverdon
Meylan Pierre-Louis	Le Sentier
Ramelet Jean-Louis	Genève
Rochat Jean-Pierre	Payerne
Walther Eric	Ste-Croix

Section des maitresses de classes primaires

Bécherraz Ginette	Yverdon
Berger Esther	Châtonnaye
Calame Martine	Les Tuileries-de-Grandson
Chevalley Viviane	Payerne
Raschle-Clerc Jacqueline	Essert-sous-Champvent
Cusin Françoise	Grandcour
Heiniger Liliane	Yverdon
Jaccaud Catherine	Dommartin
Jomini Anne-Marie	Payerne
Longchamp Anne-Lise	Yvonand
Marmier Danielle	Yverdon
Miedinger Josiane	Ste-Croix
Palli Marlyse	Neuchâtel
Péclard Anne-Marie	Yverdon
Perrier Marianne	Orges
Rapin Catherine	Payerne
Rapin Eliane	Payerne
Reymond Rose-Marie	Les Bioux
Schulé Claudine	Etrabloz
Stettler Claudine	Yverdon
Tercier Bernadette	Yvonand
Tschumi Anne	Yverdon
Schmidt-Corfu	
Marie-Christine	Peseux
Collomb Patricia	Orbe

ÉCOLE NORMALE DE MONTREUX

Maitres et maitresses primaires

Aeberli Philippe	Vevey
Barbezat Eric	Montreux
Bornet Marcel	Château-d'Ex
Cornaz Blaise	Clarens
Decrind Gérard	Vevey
Dénéreaz Francis	Veytaux
Egli Pierre	Clarens
Gasser Yvan	Saint-Légier
Genet Gérald	Bex
Glauser Pierre-André	Clarens
Henchoz Daniel	Montreux
Karlen Pierre-Alain	Blonay
Luthi Jean-Daniel	Aigle

Moret Jean-Richard
Rytz Jean-Michel
Staeger Patrick
Sterchi Jean-Pierre
Stuber Raymond
Toffell Michel
Wursten Gilbert

Ollon
Aigle
Territet
Vevey
Vevey
Vevey
La Tour-de-Peilz

Aeschlimann Francine
Bertholet Francine
Bron Christiane
Burgle Marianne
Burnier Anne-Lise
Cardoletti Dominique
Dufour Liliane
Francfort Daisy
Genoud Mary-Claude
Hunkeler Antoinette
Kulling Claudine
Leyvraz Claire
Mogge Monika
Pellet Jacqueline
Pernet Francine
Pittet Nelly
Riesen Martine
Rochat Anne-Françoise
Saugy Edith
Stubi Christiane
Tille Marlyse
Viredaz Denise

Blonay
Montreux
Sion
Vevey
Antagnes-sur-Ollon
Montreux
Corseaux
La Tour-de-Peilz
Corsier
Vevey
Cully
Chexbres
Territet
Vevey
La Tour-de-Peilz
Vevey
Villeneuve
Chailly-sur-Clarens
Rougemont
Villeneuve
Aigle
Vevey

Rossel Pierre-Yves
Rudolph Claudine
Schalk Catherine
Schneider Antoinette
Schwab Anne-Marie
Schwab Marie-Claude
Siegrist Alain
Spahn Marie-Thérèse
Stakitch Mireille
Tuescher Gabrielle
Vietti-Violli Danielle
Volet-Oberson Anne
Wehren Marlyse
Wirz Anne-Catherine
Ziorjen Gilbert
Zumbrunnen Martine
Le Thi Ngoc Thuy

Morges
Lausanne
Pully
Pully
Villeneuve
Payerne
Lausanne
Lausanne
Lausanne
Lausanne
Chexbres
La Tour-de-Peilz
Lausanne
Payerne
Vietnam

Classes de formation pédagogique

Abetel Bernard	Lausanne
Acatos Silvia	Pully
Aebi Anne-Catherine	Lausanne
Baudraz François	Lausanne
Blanc François	Lausanne
Bohnenblust Alfred	Payerne
Bonzon Monique	Leysin
Bur Monique	Bienne
Chabloz Janine	Lausanne
Chuard Adrienne	Pully
Cuendet Françoise	Orbe
Daenzer Marianne	Orbe
Daerendinger Elisabeth	Echichens
Depeursinge Sylvie	Lausanne
Depraz Martine	Pully
Dessert Micheline	Lausanne
Dind Claudine	Yverdon
Dind Jean-François	Lausanne
Dusserre Claire-Lise	Chavannes
Evequoz Odile	Fribourg
Favre Christiane	Lausanne
Gogniat-David Florence	Lausanne
Juri Anne	Le Mont
Krieg Nicole	St-Sulpice
Kunzle Marie-Antoinette	Lausanne
Lavanchy-Fonjallaz Claire-L.	Crissier
Lavanchy Claude	Lausanne
Martin Christiane	Moudon
Oswald Eliane	La Chaux-de-Fonds
Paquier Nadine	Morges
Perroset Patrice	Lausanne
Poffet François	Morat
Polla Monique	Lausanne
Pool Léa	Schaffhouse
Python Bernard	Payerne
Quartier-Balmer Marianne	Lausanne
Ringger Cosette	Lausanne

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle
(Haute-Savoie)
au terminus du tram N° 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa

montreux

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Section de Neuchâtel

RAPPORT « MULTILATÉRALITÉ »

1. AVERTISSEMENT

Conformément aux engagements que le comité de section avait pris lors de diverses assemblées générales statutaires, il a fait de la multilatéralité sa première préoccupation. En deux ans, il a accumulé les informations, favorisé la discussion à divers niveaux et sollicité plusieurs entrevues avec les responsables des écoles de la ville.

L'évolution de la situation rend maintenant indispensable la publication de ce rapport qui doit servir de base de discussion entre tous les titulaires de la section.

La phase d'information est terminée, celle des réalisations pratiques ne devrait pas tarder à commencer.

L'actuel comité en place depuis le 25 avril 1968 entend terminer son mandat avec le dépôt et la discussion de ce rapport. Il appartiendra à l'équipe qui lui succédera de préciser les options prises et de mettre en chantier les propositions contenues dans le présent document, propositions sur lesquelles vous serez appelés à vous prononcer lors de notre assemblée générale extraordinaire du 16 février 1972.

2. BREF RAPPEL DE LA LÉGALITÉ

La loi sur la réforme de l'enseignement primaire et secondaire inférieur du 10 décembre 1962 constitue notre point de départ. Elle définit les quatre sections secondaires et de ce fait intègre les quatre dernières années primaires ancien style au cycle secondaire inférieur. Dès 1963, les nouveaux programmes et les nouvelles structures sont progressivement mis en place. Au printemps 1968, toutes les classes « ancien style » avaient disparu (CF. Rapport DIP sur l'intégration de la section P à l'enseignement secondaire).

Il ne nous appartient pas ici de retracer les diverses étapes de l'application des nouveaux programmes. Considérons plutôt le problème sous l'angle des structures. La loi à son article 2bis précise :

« Les classes de première année moderne et préprofessionnelle ainsi que les classes des trois dernières années de la section préprofessionnelle sont rattachées administrativement à l'école primaire. Ces classes peuvent cependant dépendre dans les communes qui ont institué d'autres sections secondaires du degré inférieur, de la direction de ces dernières sections. »

Nous constatons donc à priori que la situation à Neuchâtel-Ville est parfaitement légale. Dans les faits et pour le reste du canton, la réforme conduit peu à peu la très grande majorité des classes préprofessionnelles à l'intégration administrative au sein des centres secondaires inférieurs. La cohabitation sous un même toit, souhaitée par les partisans de la réforme, devient progressivement réalité. Il est bien évident que cette intégration est loin d'être uniforme. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire le point 2, p. 5 du rapport précédemment cité. Toutefois et au niveau des principes, il nous paraît parfaitement impossible de remettre en question la multilatéralité. Elle fait désormais

partie intégrante de l'évolution de l'Ecole neuchâteloise et l'on se doit de la rendre le plus efficace possible au niveau des élèves.

3. LA SITUATION DANS LE CANTON

3.1. Plan local

Les villes ou régions suivantes voient leur section préprofessionnelle intégrée à l'enseignement secondaire, administrativement seulement dans certains cas, pédagogiquement et sous forme d'une véritable cohabitation dans d'autres : La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Val-de-Ruz, La Basse-Areuse (CESCOLE), Le Val-de-Travers.

On constate donc que les classes préprofessionnelles des principales agglomérations du canton, à l'exception de Neuchâtel et de son district, sont déjà intégrées partiellement ou totalement à l'enseignement secondaire.

3.2. Plan cantonal

Les constatations faites dans le précédent paragraphe ont conduit le DIP à adapter son organisation aux réalités pratiques : la section préprofessionnelle est sur le point d'être rattachée au service de l'enseignement secondaire. Ce problème précis avait d'ailleurs fait l'objet d'une assemblée générale de section en date du 17 septembre 1970. Le préavis de la section avait été favorable sous réserve de garantir à la section P le maintien de son caractère propre.

Cette rapide analyse de la situation cantonale et locale nous prouve une fois de plus que l'intégration de la section P est un phénomène irréversible.

Remarquons enfin que des dispositions légales seront vraisemblablement prises, à moyen terme, modifiant entre autres la teneur de l'article 2bis de la Loi du 10 décembre 1962 pour l'adapter à la situation de faits.

4. LA POSITION CANTONALE SPN

Préoccupé depuis plusieurs années par ce problème, le CC de notre association a multiplié les démarches et interventions auprès des autorités qu'elles soient locales ou cantonales. Grâce au dialogue permanent établi avec le DIP, il a pris une part importante à la rédaction du rapport sur l'intégration de la section P, rapport qui était accepté en assemblée générale cantonale le 27 octobre 1971 avec l'adjonction de quelques amendements.

Voyons maintenant les points principaux de cette position. Le principe de l'intégration n'est plus mis en cause mais c'est sur les modalités pratiques de la réaliser que notre association estime devoir concentrer tous ses efforts et notamment sur :

- une intégration qui ne soit pas une annexion, soit l'obtention de garanties formelles quant au maintien du caractère propre à la section P ;
- le maintien du maître unique vu les caractéristiques des élèves P, la part des maîtres spéciaux étant réservée ;
- un allongement du tronc commun permettant une meilleure orientation des élèves ;
- une structure interne propre à garantir le caractère propre de la section soit un directeur ou sous-directeur issu de la section P, avec compétences et responsabilités pédagogiques ;

- des centres de 4 à 600 élèves ;
- la reconnaissance de la formation actuelle des maîtres P comme étant la seule valable pour enseigner dans cette section ;
- l'appartenance de plein droit des classes T et Dév. sup. à l'enseignement secondaire inférieur.

5. LA SITUATION A NEUCHÂTEL

Pour diverses raisons qu'il ne nous appartient pas ici d'analyser dans le détail, Neuchâtel est la dernière grande concentration scolaire à connaître un système préprofessionnel intégral. De manière à clarifier nos idées, récapitulons les différentes composantes du problème :

5.1. Section préprofessionnelle

Groupant plus de 600 élèves, elle fait partie intégrante de l'Ecole primaire, administrativement, pédagogiquement et sur le plan des bâtiments. Les élèves, à quelques exceptions près, proviennent du territoire communal.

Elle est dirigée par un directeur et un sous-directeur sous l'autorité de la Commission scolaire.

5.2. Ecole secondaire régionale

Elle groupe plus de 1800 élèves des sections scientifique, littéraire et moderne. Ces élèves proviennent de 17 communes groupées dans l'ACES (Association des communes intéressées à l'Ecole secondaire), organisme qui ne s'occupe que de la gestion des bâtiments et constructions.

Elle est dirigée par un directeur et un sous-directeur en collaboration avec une série de maîtres principaux et sous l'autorité de la Commission ESRN composée des délégués des différentes communes signataires de la convention (ACES).

On peut d'ores et déjà constater la différence fondamentale qui constitue à l'heure actuelle un des obstacles à l'intégration : la zone de recrutement des élèves est fort différente d'une école à l'autre. Nous verrons plus loin les problèmes qui en découlent.

5.3. Rappel historique

En 1964, le Conseil général approuve la convention de l'ESRN qui ne prévoit que 3 sections.

Dès 1965, les deux commissions responsables de ces deux secteurs ont tenté certains rapprochements. Des problèmes de locaux et de personnel enseignant ont empêché à l'époque toute expérience d'intégration.

A fin 1970, la Commission scolaire décide de mettre ce problème à l'ordre de ses préoccupations immédiates. Elle forme un groupe de travail sous la responsabilité du président de la Commission scolaire. Ce groupe sollicite une entrevue avec les autorités cantonales, entrevue qu'il obtient au début du mois de novembre 1971.

Une entrevue sur le même sujet a lieu entre les DIP et les représentants de l'ESRN peu après.

Ces deux rencontres donnent lieu à la création d'un groupe de travail chargé d'étudier tous les problèmes et modalités d'une intégration de la section P à l'ESRN. Présidé par M. Gaston Clottu, ancien conseiller d'Etat, ce groupe est composé de représentants des deux directions, des deux commissions d'Ecoles concernées, du DIP et des autorités communales de Neuchâtel.

En conclusion du présent chapitre, on constate qu'après une période de gestation longue et difficile, les événements prennent corps et que l'on commence à s'attaquer résolument aux problèmes de fond. Il est désormais indispensable que la section participe de près à la réalisation de cette intégration.

6. LES DÉMARCHES DU COMITÉ

6.1. Plan interne

A fin 1968, le comité organise un débat contradictoire sur le problème de la multilatéralité. A l'époque, c'étaient nos collègues Ph. Zutter et C. Calame qui, respectivement, avaient défendu les avantages et inconvénients de l'intégration.

Le 17 septembre 1970, une assemblée de section se prononçait sur l'opportunité d'un rattachement de la section P au service de l'enseignement secondaire. Le vote était favorable et nantissait le comité des pouvoirs nécessaires à poursuivre l'information en la matière.

Dès cette date, une dizaine de séances furent consacrées, totalement ou partiellement, à l'étude de ce problème.

6.2. Plan cantonal

Bien que la section SPN ne soit pas l'interlocuteur reconnu du DIP, nous avons jugé nécessaire de connaître l'avis de l'inspecteur d'arrondissement, M. Robert Duckert. En date du 15 septembre 1970, il accordait une entrevue au président du comité de section. Au cours de cette dernière, l'ensemble du problème avait fait l'objet d'un échange de vues. L'inspecteur nous avait assuré à cette occasion du désir qu'avait le DIP de voir la situation neuchâteloise évoluer dans le sens de l'intégration.

6.3. Plan local

6.3.1. Direction primaire et préprofessionnelle : En date du 22 janvier 1971, MM. Numa Evard et Philippe Zutter accordaient une entrevue à une délégation du comité de section. Elle était exclusivement consacrée au sujet qui nous préoccupe. A cette date, les problèmes suivants ont été discutés :

- la diversité des formules d'intégration au travers des diverses écoles du canton démontre l'absence de directives précises quant à son application ;
- trop de problèmes restent en suspens pour pouvoir prendre une décision de principe : le sort des classes T et Dév. sup., la réforme romande voire suisse de l'enseignement secondaire, les expériences de classes à niveaux ou Gesamtschule, la réorganisation de la section M, etc. ;
- les aspects financiers de l'intégration et spécialement les charges notablement augmentées pour la Ville de Neuchâtel en cas d'intégration exigent une étude approfondie ;
- les effectifs de l'ESRN risquent de noyer la section P ;
- les élèves préprofessionnels ne sont pas lésés dans l'organisation actuelle.

En fait, il se dégageait une position d'expectative vu le grand nombre d'incertitudes tant sur le plan pédagogique qu'administratif.

6.3.2. Direction de l'ESRN : Les 17 décembre 1970 et 6 juillet 1971, le comité de section rencontrait le directeur de l'ESRN qui, pour la seconde séance, était accompagné de son sous-directeur. Il s'agissait avant tout d'un échange de vues, d'une confrontation de nos opinions et d'une tentative de dénombrer les principaux problèmes que poserait l'intégration.

Les points suivants ont notamment été évoqués lors de la première séance :

- Incertitude au sujet des structures des centres de Peseux et de l'Entre-deux-Lacs (en projet) ;
- nécessité reconnue du maître unique ;
- caractère permanent que devrait prendre l'orientation ;

- mise en doute du caractère propre de la section P. Plutôt deux lignes directrices générales à savoir littéraire-scientifique et moderne-préprofessionnelle ;
- l'incompréhension entre licenciés et instituteurs est un mythe à détruire, la collaboration doit primer.

Lors de la deuxième rencontre, nous avons discuté les points essentiels du rapport DIP à propos de l'intégration de la section P :

- mise sur pied d'égalité de toutes les sections secondaires, tant sur le plan pédagogique que financier ;
- le multilatéral comprend toutes les sections y compris les classes T et Dév. sup. ;
- l'organisation actuelle de l'ESRN procède par maîtres principaux et non sous-directeurs ;
- la réalisation d'un tronc commun jusqu'au niveau 6 est prématurée. Voir d'abord ce que l'on fera sur le plan romand ;
- aspect « dévaloir » de la section P ;
- l'intégration devrait permettre une correction du pourcentage trop élevé d'entrées en section M ;
- réaliser d'abord les objectifs, structurer ensuite ;
- l'ESRN est en position d'attente. La phase d'information réciproque est terminée, il faudra songer à passer aux aspects pratiques.

6.3.3. Commission scolaire : Dans sa séance du 5 octobre 1971, l'ordre du jour de la Commission scolaire prévoyait la nomination d'un membre au groupe de travail « intégration ». Notre délégué en a profité pour demander qu'un représentant du corps enseignant préprofessionnel puisse y entrer. Cette demande n'a pas été prise en considération bien que le président ait admis qu'un délégué du corps enseignant puisse assister à certaines séances. A ce jour, ce cas ne s'est pas encore produit.

7. LES PROBLÈMES

Dans ce chapitre, nous allons tenter de dégager les principaux points susceptibles de freiner ou de compromettre l'intégration et cela en parallèle avec les options fondamentales que nous devons défendre.

7.1. Effectifs

Comme nous l'avons vu au point 5.2., l'ESRN est une école intercommunale alors que la section P susceptible d'être intégrée est une section ville. Dès lors, on constate un premier déséquilibre au niveau des effectifs. En effet, on admet selon les statistiques cantonales que la section P, y compris T et Dév. sup., représente environ le 45 % de l'effectif total du secondaire inférieur. Or, en cas d'intégration dans l'ESRN actuelle, la section P ne représenterait que le 25 % de l'effectif total. Remarquons cependant que les zones différentes de recrutement des élèves ne sont pas les seules raisons de ce déséquilibre. Le taux d'admission en section M est plus élevé à Neuchâtel que dans le reste du canton...

Dans de telles conditions, on peut difficilement envisager une intégration harmonieuse.

On peut toutefois espérer que l'ESRN redeviendra, à moyen terme, une école à vocation communale. En effet, les projets d'un centre d'abord bilatéral puis multilatéral dans l'Entre-deux-Lacs semblent avancer. On peut également supputer que le centre de Peseux regroupera un jour et de manière autonome les élèves de l'ouest neuchâtelois.

7.2. Multilatéralité intégrale — Bâtiments

Si l'on admet comme idéal le centre de 600 élèves voire le double-centre (1200), il paraît impossible, compte tenu

des bâtiments disponibles actuellement, de loger dans le même groupe scolaire des élèves des 4 degrés et des 4 sections. Cela signifie donc une redistribution de l'ensemble des locaux peut-être même de nouvelles constructions. On en revient donc, comme première esquisse de solution, à une restructuration, sur une base communale, de l'ESRN.

Dans la pratique, nous risquons de connaître une intégration par niveaux successifs, la multilatéralité étant réalisée au stade des quatre sections seulement sans qu'il y ait immédiatement intégration des quatre années concernées. Bien que permettant une intégration plus rapide, cette solution reste toutefois indéfendable au strict niveau des principes que nous avons établis.

7.3. Aspects financiers

Le coût, par élève, est plus élevé à l'ESRN qu'en section P (situation actuelle). Cette différence provient avant tout des importants investissements en constructions de ces dernières années. L'intégration pose à priori un problème à la Ville de Neuchâtel qui verrait augmenter ses charges d'environ un demi-million. N'oublions pas non plus qu'une ESRN communale implique automatiquement le désengagement financier des communes de l'ACES, donc aussi une augmentation sensible des charges communales (amortissement des bâtiments). Enfin, nous défendons le principe que toutes les sections doivent jouir des mêmes avantages en locaux et matériel, notamment en salles spéciales. La réalisation de cette revendication ne saurait se faire sans une dépense d'équipement.

7.4. Statut du maître P, originalité de la section, direction

Le maître unique doit subsister à la tête d'une classe pré-professionnelle. Par extension, on peut même prétendre qu'il serait utile dans bon nombre de classes modernes.

D'autre part, la tâche des maîtres spéciaux subsiste bien entendu mais elle ne devrait pas dépasser le tiers de l'horaire de l'élève. De plus, on doit s'efforcer de rechercher une véritable coordination entre les différents enseignants d'une même classe au travers, par exemple, du conseil de classe tel qu'on le connaît depuis longtemps dans les centres secondaires. L'observation d'un élève, surtout dans un système d'orientation continue, doit être la résultante de plusieurs avis et d'observations faites dans des domaines très différents.

Quant au maintien de l'originalité et du caractère propre de la section P, ils devraient essentiellement découler de l'objectif suivant : viser à l'efficacité maximum de l'enseignement apporté à des élèves dont la forme d'intelligence est peu scolaire. Le maître unique est une des conditions nécessaires pour atteindre cet objectif. Une autre, presque aussi importante, réside dans le choix d'un sous-directeur qui puisse être un véritable animateur pédagogique, donc qui connaisse parfaitement les élèves de la section P.

Plusieurs propositions d'organigrammes ont été faites. Elles visaient avant tout à cerner la répartition des compétences administratives et pédagogiques de la direction d'un centre. C'est d'ailleurs une des principales difficultés si l'on admet qu'une école composée de plusieurs centres ou doubles centres doit conserver son unité d'action, donc de direction au moins à l'échelon administratif.

A notre point de vue, la solution idéale reste à trouver. Elle devra largement tenir compte des conditions locales d'intégration, du processus choisi pour y parvenir et de la personnalité des responsables.

7.5. Orientation

Le rapport d'intégration postule le report de l'orientation au niveau 6. Cela signifie donc que l'orientation se déroulerait intégralement au sein des centres secondaires. A

priori, on peut estimer qu'une telle manière d'envisager ce problème apporterait davantage de certitude aux prédictions de l'orientation. Elle diminuerait aussi considérablement les influences extérieures (pression sociale sur l'instituteur) et serait de nature à modifier le jugement défavorable des parents qui considèrent que la section P, hors centre secondaire, n'est qu'une école primaire supérieure dont on a changé le nom. Enfin, elle devrait permettre une meilleure étude comparative basée sur une population scolaire de référence plus large (au niveau du préavis du maître). Remarquons en passant que les premiers textes de la réforme comportaient un tronc commun de six ans...

Cette proposition nous paraît devoir être défendue comme un des objectifs fondamentaux de l'intégration. Elle réclame cependant des modifications considérables du système actuellement en vigueur. Les classes à niveaux pourraient d'ailleurs nous apporter un premier élément de solution.

Reste la question de savoir qui va tenir ces classes du niveau 6 : instituteurs, « bésistes » ou maîtres licenciés ? Les trois, serions-nous tenter de répondre ! Il faut alors établir un règlement formel de répartition de manière à éviter que l'une ou l'autre catégorie de maîtres soit évincée du tronc commun. Il ne s'agit ici que d'une première idée dont les modalités pratiques de réalisation dépendront avant tout du système choisi.

7.6. Associations

7.6.1. Plan cantonal : Bien que nous n'ayons pas à prendre de décision à ce niveau, il est nécessaire à notre information d'examiner les problèmes qui se posent sur le plan cantonal. La SPN, association bien structurée, possède l'immense avantage de présenter une cohésion maximum. Il faut donc tout tenter pour la garder. Dès cet automne, notre CC devra dialoguer avec deux services du DIP. De plus, d'ici 3, 4 voire 5 ans, l'intégration sera totale dans le canton et nous aurons alors deux catégories bien distinctes de membres dont le point commun subsistera au niveau de leur formation commune et identique (à la base). Les conditions de travail et surtout l'environnement pédagogique seront fort différents entre l'une et l'autre catégorie. Il est donc probable que la SPN devra, à moyen terme, imaginer une nouvelle structure interne propre à promouvoir et à défendre la profession de chacun.

On peut espérer un rapprochement d'abord, une confédération ensuite de toutes les associations d'enseignants du canton voire de Romandie. Il en est déjà question sur le plan romand où la Conférence des présidents d'associations a mis cette question dans la liste de ses préoccupations urgentes.

7.6.2. Plan local : Les remarques faites sous le point 7.6.1. restent valables à l'échelon local, exception faite du dialogue avec les autorités cantonales. Il faut y ajouter les trois problèmes suivants :

- la section est aussi composée de collègues travaillant dans les villages de l'est du district et qui, vraisemblablement, verront leur intégration retardée par rapport à celle de la ville ;
- il faut absolument éviter un « lâchage » des collègues primaires qui représentent la majorité de la section, une majorité essentiellement féminine ;
- il faut tout aussi absolument éviter l'isolement des collègues préprofessionnels qui, une fois intégrés, auront besoin d'une association forte pour passer le cap.

Dès lors, à l'échelon de la section, il faut rechercher immédiatement une nouvelle structure interne garantissant la cohésion et l'efficacité de l'association, tant sur le plan primaire que préprofessionnel. Nous le ferons dans le cadre des propositions annexées au présent rapport.

8. CONCLUSIONS

Le présent rapport ne prétend pas faire le tour du problème. Certains aspects devront être revus voire modifiés en fonction des réalités et du processus choisi pour parvenir à une intégration efficace et harmonieuse.

Certains problèmes, d'un caractère affectif tels que les relations entre instituteur et licenciés ou l'abandon de certaines situations avantageuses, n'ont pas été traités. Il ne s'agit pas d'un oubli mais d'une intention délibérée. Nous estimons en effet qu'il ne s'agit pas de questions de principe mais de problèmes personnels pour lesquels une association n'a pas le mandat de se préoccuper. En revanche, elle tentera de s'employer à ce que le climat général soit aussi favorable que possible.

Le but premier de ce rapport est de vous informer, de vous rendre conscients que le problème local s'est précisé et que les échéances sont maintenant proches.

Au cours de l'assemblée générale qui nous permettra de discuter ce document, vous aurez toute latitude de vous y opposer voire de ne pas entrer en matière. Nous sommes toutefois convaincus qu'une telle attitude de principe ne conduirait à rien sinon voir l'intégration se réaliser sans notre participation. Vous aurez également à vous prononcer sur les diverses propositions engageant le futur travail du comité dans ce domaine.

Nous sommes également convaincus qu'un maximum de cohésion au niveau de la section est indispensable. La multilatéralité étant maintenant une réalité de l'enseignement neuchâtelois, nous souhaitons que cette cohésion, garante d'efficacité, se manifeste positivement.

Neuchâtel, le 25 janvier 1972.

Le comité de section.

Enquête – lecture

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Dans le but de faire le point de la situation actuelle de l'enseignement de la lecture en première année primaire, la Commission pédagogique a procédé, à la fin de l'année 1971, à une enquête auprès des institutrices des premiers degrés. Elle a estimé qu'il était nécessaire de connaître, outre l'avis des institutrices enseignant en 1^{re} année, celui des personnes qui recueillent les enfants après leur première promotion, et qui subissent directement la situation actuelle, quelle qu'elle soit. Deux questionnaires complémentaires ont donc été distribués à l'ensemble des collègues concernés.

En première année, 111 personnes ont retourné le formulaire, pour un total de 158 classes dans lesquelles le programme de cette année est enseigné, alors qu'en seconde, 91 réponses ont été dépouillées pour 135 classes, soit respectivement 69,6 % et 67,4 %. Il est vrai que ces deux taux peuvent être légèrement augmentés, compte tenu des titulaires de classes à tous ordres qui, bien évidemment, n'ont retourné qu'un seul formulaire.

Il est clair que les résultats rapportés ci-dessous doivent être considérés d'un point de vue général, sans s'attarder à des chiffres trop précis. Le dépouillement montre qu'il y a eu des confusions quant à la terminologie des méthodes : par exemple, beaucoup d'institutrices ne font pas la différence entre « Sablier Préfontaine » et « Méthode de l'Ecole normale ». De même, les termes « analytique, syllabique, phonétique » ne se recourent-ils pas ? Méthodes gestuelle, en couleurs, Freinet, Sablier, etc. peuvent être signalées sous d'autres désignations, telles que « globales ou analytiques ».

Beaucoup d'institutrices font remarquer qu'il leur est difficile de qualifier la méthode qu'elles utilisent, selon la classification proposée. En fait, chacune apporte sa manière propre, et l'on peut se demander si la technique personnelle n'a pas plus d'importance que la méthode elle-même.

Enfin, plusieurs abstentions en réponses à des questions fondamentales s'expliquent par l'expérience encore insuffisante de récentes titulaires de classes de première année.

ENQUÊTE EFFECTUÉE EN 1^{re} ANNÉE

1. Quelle méthode utilisez-vous pour l'apprentissage de la lecture ?

2. Estimez-vous qu'au moyen de cette méthode les élèves normalement doués apprennent à lire en a) une année ? b) plus d'une année ?

(Selon le nombre d'années d'enseignement)

	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus	une année	plus d'une année
Méth. Ecole normale	35	22	9	1	—	2	1	38	2
Méth. E.N. + Gest.	1	—	1	—	—	—	—	—	—
Méth. Gestuelle	16	4	2	4	1	2	3	19	—
Méth. Gest. + Coul.	1	—	—	—	1	—	—	—	—
Méth. Sablier	15	—	3	6	3	—	3	16	—
Méth. Sablier + Gest.	2	—	—	1	—	1	—	—	—
Méth. Rémy et Colet.	11	1	1	3	1	1	4	19	—
Méth. Rémy + Gest.	1	—	1	—	—	—	—	—	—
Méth. Rémy + Sablier	1	—	1	—	—	—	—	—	—
Méth. Phonétique	6	—	—	3	—	1	2	2	1
Méth. Mimi rit	5	—	—	—	—	—	5	6	—
Méth. Mimi + Sablier	1	—	—	—	—	1	—	—	—
Méth. Syllabique	3	—	—	2	—	1	—	3	—
Méth. Couleurs	1	—	—	—	—	—	1	1	—
Méth. Coul. + E.N.	1	—	1	—	—	—	—	1	—
Méth. Analytique	1	—	—	—	—	1	—	1	—
Méth. Globale	1	—	1	—	—	—	—	1	—
Méth. Rémy + E.N.	1	1	—	—	—	—	—	—	—
Méth. Personnelle	1	—	—	—	—	—	1	1	—
Abstentions	3	—	—	—	—	—	—	—	1

3. Utilisez-vous un livre de lecture, et lequel ?

Réponses affirmatives : 69

Réponses négatives : 37

Abstentions : 5

Rémy et Colette	21
Lectures suivies + OSL	14
Journaux hebdomadaires	11
Bien lire et aimer lire	7
Mimi rit	4
Je sais lire vite et bien	4
Albums du Père Castor	4
Voilà Noël	1
Ali Boron	1
Sablier (?)	3
Titâne	2
Livre fourni par le DIP	1
La Journée des tout petits	1
Zabo + 4 contes	1
Méthode rose	1
Cahier Furné	1
Couleurs	1
Décatoire et Tenoux	1

Sont données encore : Feuilles polycopiées : 18, Fiches : 2, Jeux de lettres : 2.

4. Pour quelles raisons avez-vous choisi la méthode que vous utilisez ?

Méthode de l'E.N. : Beaucoup de jeunes institutrices utilisent cette méthode parce qu'elles n'en connaissent pas d'autres, puisque l'E.N. s'oppose à tout autre choix. Elle permet des leçons variées, elle enrichit le vocabulaire et l'expression, entraîne la participation de la classe et l'envie de créer, et développe l'imagination. Elle favorise l'orthographe et la grammaire.

Méthode gestuelle : Le plus souvent, elle est utilisée sur recommandation de collègues, et est apparue quand le DIP a cessé de fournir du matériel. Elle atténue la dyslexie, fixe le phonème, aide l'orthographe. Elle est rapide, claire, efficace, sûre. Elle permet d'éviter que l'élève ne devine.

Rémy et Colette : Son utilisation vient du fait qu'elle a été imposée. Elle se révèle efficace, rentable pour l'orthographe, riche en vocabulaire. Ses difficultés syllabiques sont progressives. Elle favorise particulièrement la lecture. Elle se rapproche de celle de « Mimi rit », dont le DIP n'a jamais dit de mal. Quelques personnes admettent avoir conservé cette méthode par manque de goût pour les expériences. D'autres pensent que si elle est valable, elle ne doit tout de même pas être prise telle quelle.

Méthode du Sablier : Elle enrichit l'enseignement en utilisant les connaissances de l'élève, et s'adapte au rythme naturel de l'enfant. Elle est bien structurée, logique, intelligente. Elle s'élargit à l'ensemble de l'enseignement du français, favorise la créativité, convient au tempérament des petits, entraîne leur enthousiasme, enrichit leur vocabulaire et leurs connaissances.

Mimi rit : Elle a été imposée, il y a trente ans, elle est efficace et convient à certains tempéraments.

Méthode phonétique : « En quinze ans, elle ne m'a occasionné aucun échec. Alors pourquoi changerais-je ? »

Méthode analytique : Elle favorise l'orthographe, la conjugaison, le vocabulaire.

Méthode syllabique : Il s'agit d'une méthode simple, claire, et elle est appréciée des parents.

Méthode globale : C'est une méthode naturelle.

Méthode en couleurs : Elle a le mérite d'être rapide au départ, vivante et logique. Elle structure l'esprit des élèves et les éduque à la concentration. Elle corrige la dyslexie. Certaines de ces méthodes ont des adversaires virulentes.

5. Avez-vous expérimenté d'autres méthodes ?

	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus
Réponses affirmatives	50	2	3	15	7	10	13
Réponses négatives	56	26	14	6	4	—	6
Abstentions	4	—	—	2	—	1	1
Mimi rit	24	Méthode mixte					4
Rémy et Colette	12	Méthode E.N.					4
Méthode gestuelle	8	Méthode phonétique					3
Méthode semi-globale	7	Méthode vaudoise					2
Méthode globale	6	Méthode semi-syllabique					2
Sablier	5	Méthode couleurs					1
Méthode syllabique	4	Lire vite et bien					1

6. Dans l'affirmative, pour quelles raisons avez-vous changé de méthode ?

En général, l'abandon d'une méthode est dû à la disparition du matériel utilisé, ou à un besoin de moderniser son enseignement.

7. Après expérience, quelle méthode vous semble avoir donné les meilleurs résultats ?

	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus
Abstentions	60	26	15	10	4	1	4
Méthode gestuelle	11	2	—	3	1	2	3
Sablier préfontaine	11	—	1	4	3	—	3
Méthode E.N.	5	—	1	2	—	1	1
Méthode syllabique	5	—	—	1	1	1	2
Rémy et Colette	4	—	—	1	—	1	2
Méthode phonétique	3	—	—	—	—	1	2
Mimi rit	4	—	—	1	1	—	2
Méthodes diverses	2	—	—	—	—	2	—
Mimi combiné	1	—	—	—	—	1	—
Méthode globale	1	—	—	1	—	—	—
Sablier + Gestuelle	1	—	—	1	—	—	—
Méthode semi-globale	1	—	—	—	—	1	—
Méthode en couleurs	1	—	—	—	—	—	1
Je sais lire vite et bien	1	—	—	—	—	—	1

8. Accomplissez-vous en principe un cycle de deux ans ou plus avec les mêmes élèves ?

Réponses affirmatives : 34
 Réponses négatives : 70
 Abstentions : 7

9. Est-il souhaitable qu'une institutrice accomplisse le cycle 1^{re}-2^e ?

	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus
Réponses affirmatives	71	23	8	15	7	7	11
Réponses négatives	23	4	4	4	2	2	7
Abstentions	16	1	5	4	2	2	2

Comme raisons proposées en faveur du cycle 1^{er}-2^e, il faut principalement citer la continuation progressive et selon la même ligne de la méthode (et on insiste tout particulièrement pour celle de l'E.N.), et par conséquent un gain de temps et une meilleure efficacité, surtout avec les élèves moins doués. Un tel système sécurise l'enfant, limite d'éventuels troubles affectifs et permet une meilleure connaissance de l'enfant. D'ailleurs, 1^{er} et 2^e forment un tout.

A l'opposé, on pense que, si la méthode est poursuivie d'une année à l'autre, le cycle n'a plus sa raison d'être. De plus, on craint qu'une institutrice de 1^{er} ait tendance à ne pas saisir le fait que son élève grandit, et maintienne un rythme lent du travail.

10. Pensez-vous qu'il soit indispensable que l'institutrice de 2^e année connaisse les méthodes de lecture pratiquées en 1^{re} année ?

Réponses affirmatives : 91
 Réponses négatives : 12
 Abstentions : 7

Dans le camp des oui, on pense qu'il est préférable de ne point provoquer de cassure dans le langage particulier

à chaque méthode, surtout si l'on considère que la 2^e est une suite et un rodage des acquisitions.

A l'opposé, on considère cette éventualité comme inutile, puisque les enfants sont censés savoir lire en quittant la 1^{re}. D'ailleurs, l'uniformisation de l'enseignement de la lecture résoudrait le problème.

11. Pensez-vous que la situation actuelle dans le domaine de l'apprentissage de la lecture soit satisfaisante ?

Réponses affirmatives : 12
 Réponses négatives : 72
 Abstentions : 26

La minorité satisfaite voit d'abord dans la situation actuelle le maintien d'une grande liberté individuelle.

La majorité négative constate, une fois encore, le désagrément des multiples méthodes utilisées lors de changement de classe et pour la continuité de l'enseignement. L'absence de matériel de référence est regrettable.

On pense aussi que l'Ecole normale choisit des maîtresses de stages trop jeunes qui, si elles sont pratiquement les seules à connaître la méthode enseignée, n'ont pas encore une véritable expérience et restent trop catéchisées.

12. Autres remarques ?

Quelle que soit la situation qui sera choisie, il convient de se rappeler qu'aucune méthode ne résout toutes les difficultés, et qu'il est aussi bon de conserver la méthode qui vous réussit et que l'on ressent le mieux. On souhaite donc qu'une certaine liberté soit tout de même assurée.

Plusieurs réponses reprennent les arguments du paragraphe 9, en insistant sur le fait que le cycle 1^{re}-2^e simplifie le cas des élèves un peu en retard à la fin de la première année et enlève toute valeur à la principale critique, que l'on adresse fréquemment aux méthodes de l'E.N. et du Sablier Préfontaine : leur lenteur.

ENQUÊTE EFFECTUÉE EN 2^e ANNÉE

1. Recevez-vous régulièrement des élèves de 1^{re} année provenant d'une ou de plusieurs classes ?

D'une seule classe : 50
 De plusieurs classes : 33
 Abstentions : 8

2. Ont-ils tous bénéficié du même apprentissage de la lecture ?

Réponses affirmatives : 60
 Réponses négatives : 27
 Abstentions : 4

3. Eprouvez-vous des difficultés dans le domaine de la lecture ?

Réponses affirmatives : 34
 Réponses négatives : 49
 Abstentions : 8

Les avis négatifs évoquent l'inégalité du niveau scolaire des élèves, qui est indépendante de la méthode utilisée, la pauvreté du matériel fourni par le DIP, le manque de temps et de formation personnelle, les changements trop fréquents d'enseignants, l'importance du programme de grammaire alors que les problèmes de la lecture ne sont pas résolus et que le déchiffrage ne donne pas encore satisfaction.

La méthode de l'E.N. est considérée comme lente par plusieurs personnes, mais on lui reconnaît son caractère

approfondi. La méthode globale est jugée fort défavorable à l'orthographe.

4. Pensez-vous qu'il soit indispensable que l'institutrice de 2^e année connaisse les méthodes de lecture pratiquées en 1^{re} ?

Réponses affirmatives : 77

Réponses négatives : 9

Abstentions : 5

Les avis favorables insistent sur la nécessité d'une suite logique à l'enseignement donné en 1^{re}, puisque les lacunes sont encore importantes, et que les enfants ne sont pas tous parvenus au même niveau. Il doit y avoir continuité, puisque rien n'est acquis définitivement.

Les réponses négatives s'expliquent par le fait que les enfants sont censés savoir lire à leur entrée en seconde année, puisque le critère de leur promotion est justement une lecture suffisante.

5. Est-il souhaitable qu'une institutrice accomplisse le cycle 1^{re}-2^e ?

	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus
Réponses affirmatives	45	12	6	11	5	2	9
Réponses négatives	30	8	4	8	1	2	7
Abstentions	15	4	1	6	1	2	1

Cette solution favorise une meilleure compréhension de l'élève, évite une perte de temps en supprimant le raccourci. Sa continuité donne de l'assurance aux enfants, et paraît nécessaire particulièrement pour la méthode de l'E.N.

Par contre, quelques personnes pensent que le cycle 2^e-3^e est plus judicieux, puisque les programmes respectifs sont complémentaires. Le changement de classe est stimulant après la 1^{re}. Il suffit donc que l'institutrice de 2^e connaisse la méthode utilisée précédemment.

6. Si vous avez déjà enseigné en 1^{re}, quelle méthode vous semble donner les meilleurs résultats ?

7. Votre expérience en 2^e vous permet-elle d'accorder votre préférence à l'une ou l'autre méthode, et pourquoi ?

Réponses affirmatives : 37

Réponses négatives : 30

Abstentions : 24

	6.							7.						
	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus
Ont enseigné en 1 ^{re}	41	17	7	11	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—
N'ont jamais enseigné en 1 ^{re}	49	7	4	14	4	3	17	—	—	—	—	—	—	—
Méthode gestuelle	16	2	1	3	3	1	6	8	1	—	1	2	—	4
Méthode E.N.	2	1	—	—	—	1	—	14	8	4	1	—	1	—
Méthode Sablier	7	—	—	3	1	1	2	7	3	—	2	1	—	1
Rémy et Colette	6	—	—	3	—	—	3	6	—	—	2	1	—	3
Mimi rit	4	—	1	2	—	—	1	3	—	—	1	1	1	—
Méthode couleur	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
Méthode globale	1	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	—	—
Méthode E.N. + Rémy	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Méthode semi-syllabique	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—
Méthode syllabique ou analytique	2	—	—	2	—	—	—	6	—	1	3	—	—	2
Méthode vaudoise	2	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Méthode personnelle	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Abstentions	14	2	2	4	—	—	6	49	14	6	14	3	4	8

Remarques : Toutes les méthodes ont de bonnes choses et sont valables si elles sont bien pratiquées. La Gestuelle aide les élèves faibles. La méthode de l'E.N. est bonne, mais retarde la lecture courante. Tels sont les principaux commentaires.

ment en cours d'année, d'une promotion, etc. On a également besoin d'un matériel suffisant.

Comme au degré inférieur, la minorité de satisfaits de la situation présente apprécie l'entière liberté qu'elle a de choisir la méthode qui lui convient.

8. Pensez-vous que la situation actuelle dans le domaine de l'apprentissage de la lecture soit satisfaisante ?

	Total	0-2 ans	3-4	5-9	10-14	15-19	20 et plus
Réponses affirmatives :	12	2	2	4	—	1	3
Réponses négatives	59	18	6	17	6	5	7
Abstentions	20	4	3	4	1	—	8

Le plus souvent, il est demandé une méthode unique, qui laisse néanmoins une large part aux possibilités créatrices de l'enfant et ne lui porte pas préjudice lors d'un déménagement.

9. Autres remarques ?

Les plus importantes remarques proposées sont souvent contradictoires. Elles sont indiquées, ici, à titre d'information, parce qu'elle ne traduisent pas forcément l'opinion de la majorité, mais peut-être offrent-elles quelques sujets de réflexions ?

— Qu'importe la méthode, c'est la technique qui doit être travaillée.

— Est-on exigeant trop tôt ?

— Les nouvelles méthodes entraînent une augmentation des cas de dyslexie.

— La méthode de l'E.N. propose trop de sons nouveaux ou différents en même temps.

- La méthode de l'E.N. est enseignée alors qu'elle n'a pas été expérimentée, et ceci à des normaliens qui ne se rendent pas suffisamment compte des exigences de l'enseignement.
- Le matériel utilisé pour la méthode de l'E.N. est coûteux, et celle-ci demande des classes aux effectifs peu chargés.
- L'école officielle devrait commencer à cinq ans, avec une année de prélecture, afin que chaque enfant puisse suivre son rythme propre.
- Une certaine liberté de l'enseignement doit être maintenue.

CONCLUSION

Celle-ci se limite à mettre en évidence les grandes lignes que le dépouillement des deux questionnaires a fait apparaître, et ne reprend pas les commentaires déjà cités.

L'enquête permet d'abord de chiffrer le regret des enseignants des premiers degrés devant l'état actuel de l'enseignement de la lecture en 1^{re} année, puisqu'à ce niveau, 72 institutrices sont mécontentes, soit 64,8 % des personnes ayant répondu, pour 10,8 % de satisfaites. De même, en 2^e, on retrouve assez curieusement le même 64,8 % négatif pour 13,1 % positif (points 11 et 8 des questionnaires). De plus, il apparaît qu'une appréciable minorité d'institutrices de 2^e année (30-37 %) éprouvent des difficultés dues au fait que tous leurs élèves n'ont pas suivi un même type d'enseignement préalable et que leur niveau n'est pas égal (points 1, 2, 3 du questionnaire de 2^e année).

Une méthode bien définie est largement demandée, encore qu'elle soit souhaitée avec une souplesse permettant une certaine marge de liberté.

Chacun défend sa méthode (plus ou moins influencée par un apport personnel) en des termes souvent identiques. Les méthodes analytiques ou mixtes prennent largement le dessus, les méthodes globales n'étant presque pas pratiquées (points 1, 2, 7 du questionnaire 1, et 7 du second) en raison des inconvénients qu'elles présentent dans le domaine de l'orthographe.

De toutes les méthodes citées, celles du Sablier Préfontaine et de l'E.N. (qui sont ici groupées parce que les aspects qui les différencient ne sont pas apparents à tous), ainsi que les combinaisons qui se réclament d'elles, viennent en tête et sont utilisées par 57 personnes pour 108 réponses, soit par le 52,7 %, et conseillées par 21 institutrices de 2^e pour 46 réponses.

Si les très jeunes institutrices utilisent presque toutes la méthode qui leur a été enseignée à l'Ecole normale, le Sablier Préfontaine a des adeptes parmi les pédagogues de tous âges qui ne regrettent pas leur choix. Ces deux méthodes sont en général bien accueillies. Elles paraîtraient favorables à l'orthographe et prépareraient bien les élèves à l'usage du dictionnaire. Aussi, beaucoup d'institutrices n'ayant pas fait leurs études récemment, ont déploré que l'Ecole normale se soit opposée à leur recyclage, et l'on peut se demander pour quelle raison. Si le motif de cette mise à l'écart est dû au fait que la méthode demandait à être contrôlée, n'aurait-il pas été préférable de la faire expérimenter par des maîtresses plus anciennes (mais peut-être moins soumises), plutôt que par des collègues débutantes (quelques semaines ou mois de pratique) n'ayant que peu d'expérience, dont la plupart (41 sur 45) ne connaissent pas d'autres méthodes et s'interdisent (à quatre exceptions) de porter un jugement (points 5 et 7 du questionnaire 1) ?

La méthode gestuelle est pratiquée par 24 institutrices de 1^{re} (sur 108) qui l'estiment excellente. 8 institutrices de 2^e la recommandent également, ce qui la classe en seconde position dans les deux questionnaires.

« Rémy et Colette » est pratiquée par 18 personnes à qui elle procure un livre utile.

Il semble que l'on admette que la lecture des enfants quittant la 1^{re} année présente encore des lacunes, sans pour autant que la méthode utilisée ne soit mise en cause.

Seules, 34 institutrices de 1^{re} accomplissent le cycle 1^{re}-2^e (la question n'a pas été posée à leurs collègues de 2^e), 71 personnes réparties dans tous les âges (64 %) en 1^{re}, et 47 en seconde (51,6 %) souhaitent l'introduction de ce système (points 9 et 5 des questionnaires). Enfin, les titulaires de 2^e année devraient être à même de continuer la méthode employée en 1^{re} (91 et 77 personnes, points 10 et 4 des questionnaires).

En fin de compte, pour résumer les commentaires développés qui sont parvenus à la Commission pédagogique, il s'agit de ne pas oublier que « la méthode, ce n'est pas tout ».

Commission pédagogique.

Félicitations

La commission scolaire de Neuchâtel vient d'appeler notre collègue Jean Martin à la direction des écoles primaires de la ville. Il y succédera, dès août 1972 à M. Numa Evard, atteint par la limite d'âge. Jean Martin n'est pas un inconnu à la SPN. Il a participé activement à la vie et au travail de sa section. Membre de la commission pédagogique, il a également mis son temps et ses talents à disposition de ses collègues en participant aux travaux de diverses commissions. La section de Neuchâtel venait de lui confier le mandat de délégué au CC.

Dans la même séance, la commission scolaire de Neuchâtel a confirmé notre collègue Philippe Zutter dans la fonction qu'il occupe à la tête de la section préprofessionnelle. Du fait de l'intégration, cette section dépendra dorénavant de l'Ecole secondaire.

Le CC et la SPN apportent à nos collègues ainsi distingués ses félicitations et ses vœux les meilleurs pour une fructueuse carrière.

GB

Chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher

Des nombreuses promenades dans la belle campagne vaudoise.

L'A.V.T.P. a balisé plus de 70 itinéraires au départ de notre ligne !

Billets du dimanche et circulaires toute l'année.

fribourg

Les textes destinés à cette rubrique doivent être envoyés à Albert Carrel, rue de Reichlen 2, 1700 Fribourg.

Archéologie de la Suisse et du canton de Fribourg

Quelques institutrices et instituteurs ont participé au cours de l'Université populaire intitulé « Archéologie de la Suisse et du canton de Fribourg ». Ce cours était donné par M^{lle} Hanni Schwab, archéologue cantonal. Il fournit de précieux renseignements aux maîtres, à ceux surtout, chargés de l'enseignement en 3^e et 4^e classe. C'était une véritable exploration dans ces époques fort mal connues que sont la préhistoire et la protohistoire. Heureusement, l'enseignement très méthodique et très concret de M^{lle} Schwab, l'emploi de nombreuses diapositives et de matériel provenant des fouilles, permirent une compréhension assez aisée de l'archéologie. Le professeur apporta d'importantes rectifications relatives à certaines théories erronées qui subsistent encore dans les manuels d'histoire.

Permettez à l'auteur de ces lignes de reprendre les points principaux de ce cours.

Il y a 600 000 ans, des humains vivaient déjà en France. Ils employaient des silex partiellement taillés.

Vers 400 000 av. J.-C., ces hommes domestiquèrent le feu. Ils vécurent dans des grottes et eurent probablement un langage articulé.

De 100 000 à 50 000 av. J.-C. vivaient les Néanderthaliens (vallée allemande du Rhin). Sépultures rituelles certaines.

Les archéologues ont découvert des vestiges datant d'environ 40 000 ans à Cotencher (Val de Travers) et au Wildkirchli (massif du Säntis). Ils ne trouvèrent, comme reste humain, qu'une dent d'un Néanderthalien. Pour l'instant, ce sont les vestiges les plus anciens découverts en Suisse.

Pendant la dernière glaciation (30 000 à 15 000 av. J.-C.) ces hommes durent abandonner le Plateau et se réfugier dans le Jura et en France surtout, car le glacier du Rhône s'étendait jusqu'à Soleure alors que celui de la Reuss atteignait l'Aar à Baden.

Entre 15 000 et 12 000 av. J.-C., les glaciers reculent. Le niveau du lac pléistocène atteignit l'altitude de 480 m. De ce grand lac, il subsiste aujourd'hui les lacs de Neuchâtel, Biennet et Morat.

De 12 000 à 8000 av. J.-C., les hommes de notre pays étaient surtout chasseurs de rennes. Ils campaient sous tente. Les grottes de Thayngen et du Kesslerloch datent de cette époque.

De 6700 à 5000 av. J.-C., la température est en constante augmentation. (Moy. de juillet 17 degrés vers 5500.) Le renne fait place au cerf. Les chasseurs domestiquent le chien.

Fin du paléolithique.

De 4000 à 1800 av. J.-C., c'est l'époque du néolithique. Les hommes ont domestiqué le porc, la chèvre, le mouton et le bœuf. Ils cultivaient l'orge, le blé et le millet. Ils enterraient leurs morts, dans de grandes tombes parfois, appelées dolmens.

L'habitat des Néolithiques du bord des lacs a posé quelques problèmes aux archéologues qui crurent d'abord à des constructions sur l'eau. Les théories actuelles nous apprennent que les huttes étaient construites sur terre ferme, les « pilotis » étant, en fait, les poteaux verticaux formant l'armature principale des cabanes. Le niveau des lacs jurassiens était alors de 427 m.

Vers 1800 av. J.-C. débute l'âge du bronze. Alors que le néolithique vit la naissance de l'agriculture, l'époque du bronze assista à celle de l'industrie. Le commerce devint

important. Pour la fabrication des objets en bronze, les hommes devaient se procurer le cuivre en Autriche, Italie, Espagne, et l'étain en Angleterre. Le cheval, originaire de Mongolie, est domestiqué. La stature humaine augmente : 1,55 en moy. au Néolithique, 1,63 m au bronze.

De 700 à 450 av. J.-C., premier âge du fer ou époque de Hallstatt.

Les habitants de cette période recouvraient le corps des défunts d'un amas de pierre et de terre : le tumulus. On en rencontre beaucoup chez nous. Les fouilles clandestines de ces tombes n'apportent aucun trésor si ce n'est quelques fibules souvent en mauvais état de conservation, très rarement un objet en or. Ces fouilles empêchent le travail rigoureux de l'archéologue. N'oublions pas qu'il doit souvent reconstituer l'histoire de l'homme à partir de ces petits objets et des différentes couches de terre. Mentionnons encore, pour cette époque, l'exploitation du sel, à Salins (Jura) par ex. La consommation du sel était devenue nécessaire depuis que l'homme mangeait la viande des animaux domestiqués.

450 à 58 av. J.-C. C'est le second âge du fer ou époque de la Tène. Les Helvètes, qui habitaient notre pays, faisaient partie du groupe Celte. Ils étaient les descendants des hommes de la période de Hallstatt (Autriche). Il n'y a donc pas eu de grandes migrations. Ils construisirent de nombreuses places fortes, les oppida. On a émis l'hypothèse selon laquelle la principale place forte helvète de Suisse occidentale aurait été élevée sur le Mont-Vully. On suppose qu'elle fut délaissée lors de la construction de la ville d'Avenches qui débuta peut-être vers l'an 20 av. J.-C.

Au premier siècle av. J.-C. la population riveraine des lacs jurassiens eut à souffrir d'une crue importante de l'Aar. Ce fut l'une des raisons pour lesquelles une partie des Helvètes se joignit aux peuples germains Cimbres appelés aussi Teutons.

De 58 av. J.-C. à 400 ap. J.-C., l'Helvétie fut gouvernée par Rome. Le gouvernement romain colonisa le territoire helvète selon un astucieux système de quadrillage. Chaque colonie était confiée à un vétérans. Ce dernier était le représentant de l'empereur, le juge et le percepteur. Les indigènes devaient lui fournir les serviteurs et les ouvriers dont il avait besoin. Ils devaient, sous la direction d'ingénieurs romains, construire une villa de pierre. La construction en pierre constituait une nouveauté pour les Helvètes. La colonie portait le nom du vétérans. Ex. : Mariliacus fundum, territoire de Mariliacus (Marly).

Dès 400, les grandes invasions commencent. Les Alamans

envahirent la Suisse avec femmes et enfants. Ils détruisirent l'administration romaine. A leur tour, ils construisirent de nombreux villages dont les noms sont composés d'un nom propre et d'un suffixe -ingen, ou -ens. Ex. : Berlens, Echallens, etc. Les Burgondes s'installèrent en Savoie et dans la région de Genève surtout.

J'ose espérer que ce résumé n'aura pas été trop rébar-

batif. Il vous aura peut-être permis de remettre un peu d'ordre dans vos connaissances relatives à ces époques.

Bernard Bugnon.

N.B. Mlle Hanni Schwab, archéologue cantonal, a bien voulu prendre connaissance de cet article et en approuver la publication. Je l'en remercie sincèrement.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Alignement...

Le Conseil d'Etat vient d'adresser aux députés un message relatif au projet de modification du décret concernant le traitement du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du 11 juillet 1963.

Ce message dans son introduction fait un bref historique des modifications qui ont été apportées au décret de base pour les différents degrés d'enseignement.

JUSQU'A CE JOUR

A chaque modification, l'ensemble du personnel a été touché et aucun ordre laissé de côté. Cette façon de faire a sauvegardé l'unité des enseignants des divers degrés et a détruit des mouvements de mécontentement qui n'auraient pas manqué de se manifester. Les inégalités, on le sait, créent des heurts dont les effets sont difficiles à atténuer.

La dernière modification s'est opérée sous la forme d'un 7 % du salaire de base, attribué à tous les enseignants et à même date.

UN TOURNANT

La politique salariale de modifications successives comme ci-dessus a cependant pris une autre orientation en août 1970 lorsque le Conseil d'Etat, sur l'invitation de la commission des finances du Grand Conseil, a accepté l'étude d'un alignement des salaires sur la moyenne suisse pour l'ensemble du personnel des services publics.

Une commission de travail a été créée à cet effet, commission, hélas ! non paritaire, aucun membre des associations ou de la Fédération des services publics n'y étant intégré.

L'étude de la moyenne suisse s'est présentée sous des difficultés diverses selon qu'il s'agissait d'une association ou d'une autre.

Le cas des enseignants, primaires aussi bien que secondaires, s'est résolu facilement étant donné la plus grande facilité de comparaison.

DISCRIMINATION

Le message publié un des résultats de cette étude. Il s'agit d'un tableau comparatif des traitements des maîtres secondaires du 1^{er} et du 2^e degré. Il n'est fait aucunement mention du secteur primaire. Le fait est nouveau, jusqu'à ce jour aucun ordre d'enseignants soumis à la loi sur l'Instruction publique n'était revalorisé salarialement sans que tous le soient.

Le statut matériel de ces enseignants figure d'ailleurs

dans un unique et même décret, celui du 11 juillet 1963, décret ayant subi à ce jour 2 modifications, celle du 22 janvier 1969, et celle du 25 juin 1971. La 3^e se présente maintenant.

Or, voici que les enseignants **primaires sont cette fois-ci laissés dans l'ombre**. Des bruits avaient couru sur une certaine discrimination quant aux dates d'alignement. Dans cette revue, un texte a été publié (Bulletin n° 36/71) pour attirer l'attention des Autorités de la nécessité de bannir cette inégalité dans l'application de l'alignement. La collaboration active et franche dans l'amitié, pour le succès du travail y était contenue. Collaboration et unité entre les différents ordres d'enseignants. Collaboration encore entre les associations et l'organe faitier, la Fédération des services publics. Collaboration enfin entre la masse des artisans de la base et l'Autorité gouvernementale, spécialement le Département de l'Instruction publique. On a sans autre passé outre.

Pourquoi donc fait-on fi ? Pourquoi indisposer ?

Les primaires sont nombreux. Plus le nombre est grand, plus il est difficile de contenir des mécontentements. Malheureuse décision qui risque de rompre un travail en commun bien ébauché entre les primaires par leurs mandatés et le Département de l'Instruction publique par son service de l'enseignement primaire et ménager.

ARGUMENTS

La pénurie évoquée ? Elle est partout. Le primaire la ressent autant sinon plus que les autres. Seulement voilà, en primaire, on ouvre les portes et un degré x de science donne le titre d'instituteur : cours rapides. Et le vide semble comblé, car vide il y a, mais le problème important demeure. Il s'agit de savoir pourquoi le vide s'est fait.

La durée de formation ? Le primaire l'a vue aussi s'allonger. Le temps d'Ecole normale a passé de 4 à 5 ans. Cette augmentation d'une année n'a cependant entraîné aucune augmentation de traitement.

Le manque à gagner que l'on avance en faveur des secondaires durant les années passées ? Honnêtement, ce manque a son équivalent dans le primaire. Faudrait-il faire l'historique de la profession des maîtres primaires valaisans pour le prouver ?

ÉCARTS ET POUR-CENT

Par le décret de 1963, un écart a été fixé entre les ordres d'enseignants. Que s'est-il passé dans les années suivantes ? L'indexation automatique a déployé ses effets. Cette indexation s'exprimant en % du traitement de base, il s'en est

suiwi un écart de plus en plus grand quant aux sommes comparées globalement, mais également une stabilité des % de différence.

Comment peut-on en déduire un état de désavantage des secondaires ou, par l'analyse inverse, un état de faveur des primaires ?

CHIFFRONS

Par le décret de 1963, il était prévu un supplément de 14,8 % en faveur des secondaires I sur les primaires après 10 ans d'activité (maximum). Cet écart se chiffrait alors par Fr. 205.— par mois, renchérissement non compris.

Par les modifications du 22 janvier 1969, le % se maintient et les différences mensuelles s'élèvent à Fr. 280.—, rench. non compris.

Par celles du 15 juin 1971 même % et Fr. 325.— d'écart par mois, rench. non compris.

Que se passe-t-il par les modifications proposées actuellement au Grand Conseil, celles-ci étant demandées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1972.

% d'écart (trait. maximum) : 34,1 %

différence mensuelle : Fr. 747.— rench. non compris

Cet écart ne sera pas permanent, mais tout de même, dès janvier de cette année, il sera de cet ordre. Est-on en droit de nous demander de l'accepter tel quel ?

ET APRÈS

Un autre problème peut-être plus important encore. Que sera le % de revalorisation que les primaires obtiendront et, par suite, quel écart existera-t-il entre les primaires et les secondaires I. Nous n'en savons rien pour l'instant. C'est pourquoi obligation est faite de nous réserver toute attitude à venir.

Le principe de l'alignement n'a d'ailleurs pas émané des primaires. Ceux-ci en ont accepté l'étude mais non forcément les conclusions.

Il faut bien se comprendre et ceci surtout à l'adresse de nos collègues du secondaire. Je ne conteste nullement les montants que ceux-ci toucheront par les modifications proposées. Ils sont justifiés.

Je veux simplement dire que l'écart ne pourra être accepté au-delà d'une certaine échelle et que son maintien dans des proportions équitables sera pour les primaires une action légitime. La moyenne suisse a valeur indicative.

Pour l'instant, nous faisons confiance.

Vincent Dussex.

divers

Gymnastique respiratoire

Cours d'été à Brugg (AG), du 29 juillet au 11 août 1972.
Direction : M^{me} Klara Wolf.

Ce **cours français**, de 2 semaines, est destiné à initier des futurs moniteurs recherchant une formation technique spécialisée en gymnastique respiratoire, des entraîneurs amateurs dirigeant des groupes divers, tels que : sportifs, des loisirs, du troisième âge, etc., ainsi que des maîtres d'école désirant intégrer cette gymnastique à leur enseignement.

Ces cours conjugueront théorie et pratique, et présenteront 2 thèmes principaux, qui sont à la base de l'initiation.

1. Thème du programme de la première semaine :

Anatomie et physiologie de l'appareil respiratoire.

Mécanisme du mouvement respiratoire. Technique et correction de la respiration. Diagnostic individuel de la respiration. Respiration normale et respiration pathologique. Exercices propres à stimuler la respiration.

2. Thème du programme de la seconde semaine :

Anatomie et physiologie du système de la circulation sanguine.

Exercices pour animer la circulation artérielle et veineuse. La respiration cellulaire. Le conditionnement de l'organisme. Rétablissement de l'équilibre nerveux et hormonal. L'eutonie.

Nous pensons qu'un tel cours répond à un besoin urgent, afin qu'on ait en Suisse romande aussi, des cadres comprenant des maîtres compétents et spécialisés en gymnastique respiratoire.

Il est recommandé de prendre contact sans trop tarder, pour qu'on puisse établir d'ores et déjà une liste des futurs participants auxquels on fournira tous renseignements complémentaires indispensables.

Début du cours : le 29 juillet à 17 heures. **Fin du cours** : le 11 août — vendredi soir.

Tenue : Trainer et shorts, chaussons de tapis mousse, dimensions 60 × 90 cm environ.

Prix des cours : Fr. 300.— par semaine.

Pension : Les participants sont priés de réserver à temps leur chambre à l'Hôtel **Rotes Haus**, à Brugg. Prix de la chambre avec eau courante : Fr. 17.— ; avec douche et WC Fr. 22.— (avec petit déjeuner). Adresses pour chambres privées auprès de M^{me} Wolf.

Inscriptions : jusqu'au **30 juin** auprès de Klara Wolf, Atemschule, 5200 Brugg. Veuillez verser en même temps Fr. 50.— comme acompte obligatoire sur notre compte de chèque postal Nr. 50 - 110 24 Aarau.

Renseignements : Atemschule Wolf à Brugg, tél. (056) 41 22 96, le matin seulement, ou auprès de Max Diacon, Amandiers 7, 2003 Neuchâtel-Serrières, tél. (038) 25 29 40.

Radioscolaire

SEMAINE DU 29 MAI AU 2 JUIN

a) **Pour les petits**

Poèmes et comptines. La pédagogie d'aujourd'hui redécouvre l'importance capitale qu'il y a, pour les enfants de tout âge, à s'exprimer à travers le jeu, le travail manuel, le dessin, le texte libre. L'importance, en fait, de tout ce qui permet au petit être humain d'affirmer sa personnalité dans un monde qui s'uniformise...

Pour éveiller ou développer l'imagination des petits, les rendre sensibles à la beauté de notre langue, Christiane Momo a choisi de leur présenter, en trois émissions, un bouquet de « Poèmes et comptines ». La première de ces émissions invite à rendre, en compagnie des poètes, visite à « des animaux » familiers.

(Lundi 29 mai, à 10 h. 15, 2^e programme.)

Tour du monde dans un jardin fleuri. Voici, en reprise, une série d'émissions qui connaissent toujours un grand

succès auprès des petits et qui éveillent chez eux, en même temps que l'intérêt pour les fleurs de nos jardins, le respect de la nature.

Imaginant un tour du monde d'après l'origine de toute sorte de fleurs, Noëlle Sylvain, accompagnée du Grand Panda, rencontre aujourd'hui « en passant par l'Europe », le muguet, la violette, la pensée, le souci, le pois de senteur...

(Vendredi 2 juin, à 10 h. 15, 2^e programme.)

b) Pour les moyens

Les oiseaux et leur chant. J. C. Pedroli en arrive à la fin des émissions au cours desquelles il a voulu, en faisant connaître les chants des oiseaux et leur caractère spécifique, susciter chez les enfants de l'intérêt pour la nature et développer leur facultés d'observation.

Après avoir présenté les oiseaux dans divers milieux naturels, cette série s'achève par un concours dans lequel les jeunes auditeurs seront appelés à identifier un certain nombre de chants.

(Mardi 30 mai, à 10 h. 15, 2^e programme.)

Figures suisses. Cette suite d'émissions vise à faire mieux connaître un certain nombre de personnalités qui, dans des domaines divers, ont marqué leur passage dans l'histoire. Après Grock, Dunant et Suter, voici Philippe Suchard.

Connu dans le monde entier, le nom de Suchard évoque la Suisse et l'un des plus beaux fleurons de son industrie : le chocolat. Pourtant, bien peu de personnes connaissent l'homme lui-même. Philippe Suchard, l'un des pionniers de notre économie. Gilbert Gruber tente ici de réparer cette injustice en évoquant, de façon animée, la vie mouvementée de ce personnage attachant.

(Jeudi 1^{er} juin, à 10 h. 15, 2^e programme.)

c) Pour les grands

Folklore des Etats-Unis. Dans la troisième et dernière émission qu'il consacre au « Folk USA », Bertrand Jayet en vient aux deux formes principales dans lesquelles s'exprime le folklore des Noirs : le « blues », musique profane qui se définit surtout par une atmosphère particulière ; le « spiritual » et le « gospel », musique religieuse reflétant l'espoir d'un peuple qui a soif de liberté.

Au nombre des exemples cités en cours d'émission, relevons des enregistrements d'Aretha Franklin, des Stars of Faith, de Mahalia Jackson.

(Mercredi 31 mai, à 10 h. 15, 2^e programme. Reprise : vendredi 2 juin, à 14 h. 15, 1^{er} programme.)

Francis Bourquin.

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE

pensez

à Anzeindaz, Refuge de la Tour
pour cours supérieurs. Tél. (025) 5 91 47

Aux Pléiades, Buffet de la Gare,
pour classes inférieures et moyennes.
Tél. (021) 53 11 23

Se recommande : **R. Michellod**

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger

**Pas d'alcool,
mais des
boissons saines,
une nourriture
copieuse mais
économique**



DSR, votre restaurant dans toute la Suisse romande.

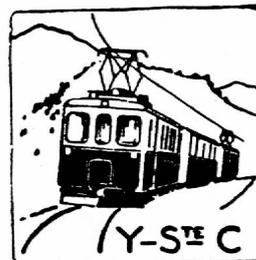


**MOLÉSON-VILLAGE
en Gruyère
(1100-2000 m)**

**le but
de votre prochaine course d'école**

Arrangements forfaitaires
Fr. 7.50 jusqu'à 16 ans
Fr. 10.50 en dessus de 16 ans

Renseignements : Centre touristique du Moléson,
Tél. (029) 2 95 10.



*La course d'école
idéale !*

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

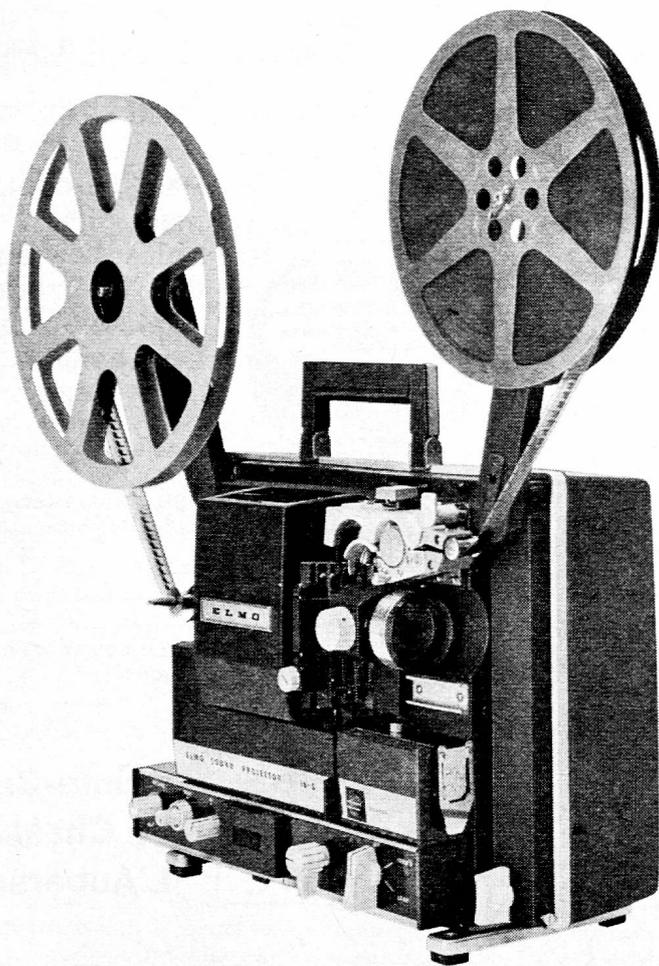
ELMO

Idéal pour l'industrie et l'enseignement

ELMO FILMATIC 16-S

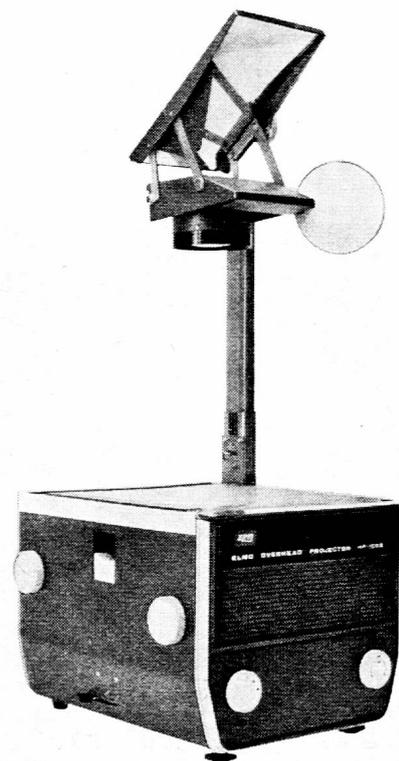
un projecteur d'avant-garde.

Projecteur sonore 16 mm pour la reproduction des films muets, et sonores optiques et magnétiques. Mise en place quotmatique du film. Haute luminosité par lampe halogène 24 V/150 W. Projection normale en marche avant et arrière, au ralenti et à l'arrêt. Amplificateur transistorisé de 18 watts de sortie. Double haut-parleur incorporé au couvercle.



ELMO HP-100

Rétroprojecteur de haute luminosité par lampe halogène 650 W. Ventilation efficace, excellente répartition de lumière. Tête orientable et inclinable. Rouleaux incorporés. Transport aisé.



ERNO

Représentation générale pour la Suisse:
ERNO PHOTO SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich

*Puisqu'aucun bâtiment n'est terminé
sans une installation temps et son...*

Patek Philippe unit le temps et le son en une seule installation.

*Si vous êtes responsable d'une construction, maître
d'œuvre, architecte... vous pouvez commander*

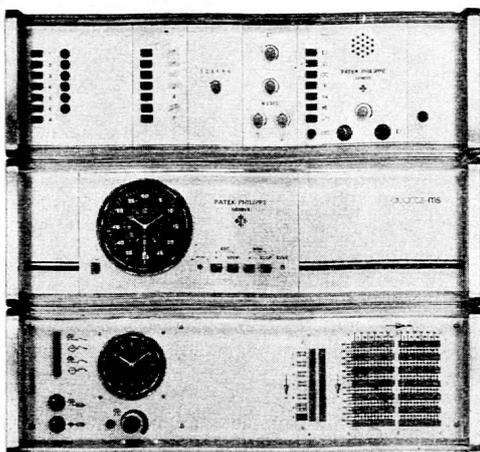
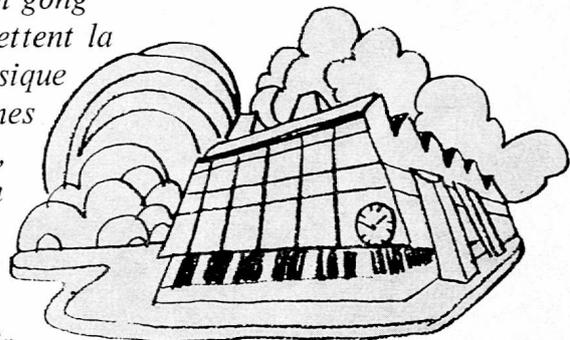
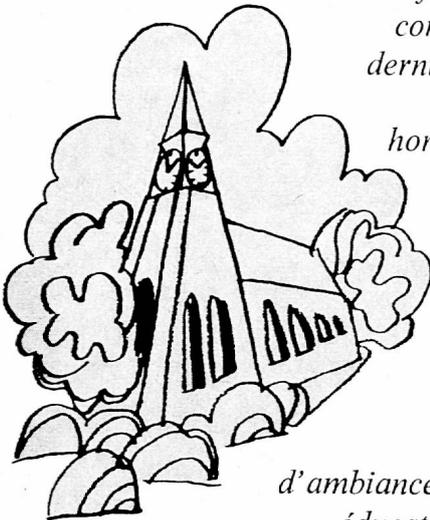
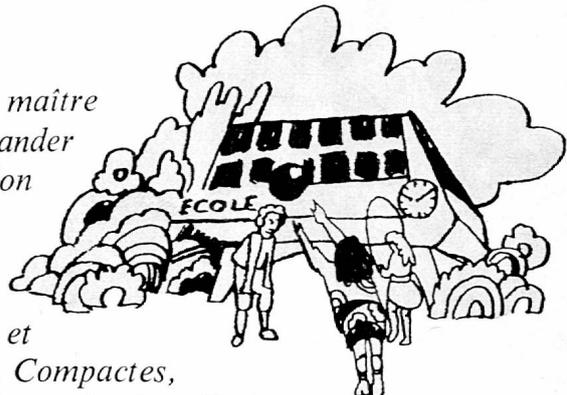
*en une fois une installation
complète, jusqu'au
dernier haut-parleur
et à la dernière
horloge, à une seule et*

*même entreprise. Compactes,
simples, économiques, les installations temps et son
Patek Philippe simplifient au maximum les
communications internes, quelle que soit l'importance
du bâtiment. Elles remplacent les sonneries
agressives par un gong
agréable, permettent la
diffusion de musique*

*d'ambiance ou de programmes
éducatifs. Electroniques,
elles fonctionnent de façon*

*entièrement automatique. Nous avons préparé
une documentation complète, que nous serons
heureux de vous adresser. Nos spécialistes
sont à votre disposition pour établir*

un devis, sans engagement : nous avons du temps pour vous.



Centrale temps et son Patek Philippe.

*Voici quelques-unes de nos références :
Technicum cantonal de Fribourg
Ecole Polytechnique Fédérale à Zurich
Ecoles primaire et secondaire à Moutier
Ecole d'infirmières à Lausanne
Collège Rousseau à Genève
et nombreuses autres écoles.*

PATEK PHILIPPE 
DIVISION ELECTRONIQUE

39, rue Marziano 1211 Genève 24
Tél. (022) 42 85 40 Télec 27.299



ENSEIGNANTS ROMANDS, CECI EST POUR VOUS ET VOS ÉLÈVES !

VOUS AVEZ TOUT UN PAYS A DÉCOUVRIR

Jura neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds - Le Locle

Été - automne - hiver

La Chaux-de-Fonds - Le Locle : musées (uniques au monde) d'horlogerie. Musée d'histoire naturelle - vivarium - musées de peinture (La Chaux-de-Fonds : témoin de la seconde moitié du XX^e siècle). Collections d'art publiques. Les piscines, patinoires couvertes, etc.

Les sommets du Jura : Mont-Racine, Tête-de-Ran, Sommartel.

LE DOUBS RIVIÈRE ENCHANTÉE : 5 h. de marche à plat de Biaufond aux Brenets en passant par le Saut du Doubs.

Excursions scolaires de un, deux, trois jours : programme complet, éducatif, sportif, touristique.

Renseignements : Office de tourisme ADC, 84, av. L.-Robert, tél. (039) 23 26 10. Service d'information du Jura neuchâtelois, CP. 306, tél. (039) 23 26 26.

Documentation à disposition.

Voici des arguments

qui parlent en faveur
des compas



Proebster

- un maximum de précision
- exécution parfaite et moderne
- chromage soie mat
- livraison immédiate

Boîte à compas
PROEBSTER 94-10

Prix modique de
fr. 19.50

%. rabais pour les écoles

Différents modèles.

Bernard ZEUGIN
Matériel scolaire
4242 Dittingen/BE
Tél. (061) 89 68 85



Bibliothèque
Nationale Suisse
1200 Montreux 1
BERNE
J.A.
2003